



OÙ EST L'ÉGLISE DU CHRIST ?

L'ÉGLISE, est-ce le Pape ? est-ce la hiérarchie ? sont-ce les laïcs ? Ne serait-ce pas plutôt la réunion invisible des âmes vraiment chrétiennes, fidèles, que Dieu seul connaît ? Le peuple de Dieu, qui était avant le Christ une race, un pays centré sur son Temple en Jérusalem, dans ses frontières, aujourd'hui ne serait-il pas la "Cité des saints", le dernier carré de ceux qui, dans l'apostasie universelle, croient encore tout ce qu'a révélé Jésus-Christ, ce qu'enseignait jusqu'à hier l'Église catholique ? Quand les modernistes campent dans Rome, accordant la citoyenneté catholique à tous ceux qui croient en l'homme et en la démocratie, plutôt qu'à Jésus-Sauveur et à Marie médiatrice universelle, ne faut-il pas secouer la poussière de ses sandales et rompre ? Pour sauver l'idée juste et la tradition vivante du catholicisme, imiter ces juifs qui abandonnèrent Jérusalem corrompue, cent ans avant Jésus-Christ, et se retirèrent dans les solitudes désolées des bords de la mer Morte, dans l'attente du Jugement de Dieu ? Ils pratiquaient d'incessantes purifications, célébraient une cène eucharistique de pain et de vin, se réclamant des Écritures seules, et vivaient en paix.

Mais quand il vint sur terre, le Christ ne les connut point. Eux, surpris et sans doute dépités, ne sortirent pas de leur retraite pour aller le voir et l'écouter, parmi le peuple pauvre et mêlé, dans les villes et villages de Galilée, par crainte de se souiller parmi les pécheurs, publicains et prostituées, et même des païens.

Lui, Jésus, passait en faisant le bien, ignorant ces fameux esséniens du monastère austère de Qumrân. Il vécut trente ans à Nazareth, méprisé. Chaque année, ils montaient au Temple pour y accomplir les rites de purification et les sacrifices prescrits. Une fois même, gravée dans la mémoire et le cœur de la Vierge Marie, il y resta, les perdant... Tous les sabbats, il fréquentait la misérable synagogue de son village sans gloire. Quand il partit prêcher son Évangile de salut, il reçut de son Père pour champ de semailles douloureuses et de moisson incertaine le seul peuple d'Israël, et quoiqu'il débordât à l'occasion ses étroites frontières, c'est lui qu'il honora de sa prédication continue, qu'il combla des miracles de sa miséricorde, qu'il appela le premier au salut et pour lequel d'abord il mourut. Il leur enseignait la pénitence, la conversion, la foi, l'amour, leur faisant craindre, s'ils méprisaient sa parole, les châtements extrêmes : la destruction de Jérusalem encore une fois, mais celle-ci sans remède, l'occupation du pays, la dispersion de ses habitants. Il leur enseignait toute la Vérité, comme un maître. Comme le Maître qu'il était. Il controversait avec leurs intellectuels, les convainquant devant le peuple de mensonge, d'orgueil et d'hypocrisie. Il eut ainsi à se dresser en athlète de la foi d'Abraham et de Moïse contre les savants et les puissants, les prêtres et les princes de sa nation. Et c'est le sanhédrin, la plus haute instance judiciaire du pays, qui le condamna à l'instigation et sous les pressions du grand prêtre Caïphe et d'Anne, à être crucifié.

C'est à ce même peuple que les Apôtres s'adressèrent d'abord. C'est du noyau chrétien qui s'y forma, que partirent saint Pierre et saint Paul et les autres pour évangéliser les Gentils. Encore aujourd'hui, quoique séparée de ce peuple par la grande cassure

du *décide*, l'Église ne cesse de l'appeler à la repentance, à la conversion, à la foi, à l'amour comme Jésus jadis.

Où est l'Église aujourd'hui ? Où est le peuple de Dieu de la nouvelle et éternelle alliance ? Question surprenante, tant la réponse est évidente. L'Église est là où est son grand prêtre, l'Évêque de Rome, où accourent les pèlerins aux tombeaux des saints Apôtres Pierre et Paul, pour vénérer leurs reliques et recevoir la bénédiction de Jean-Paul II, glorieusement régnant [et aujourd'hui du pape Léon XIV]. L'Église est partout répandue sur la terre, là où sont les évêques successeurs des Apôtres et dans tous les Nazareth du monde où est un prêtre, où même parfois n'est plus de prêtre, mais où l'on trouve encore une église, des fonts baptismaux, un confessionnal, un autel et, dans la sacristie, des registres de Chrétienté pour les baptêmes, les confirmations, les mariages et les funérailles catholiques ; un clocher qui dresse la croix sur le monde...

Je ne dis pas que si Jésus revenait c'est à ce peuple qu'il irait, c'est au profit de ce peuple qu'il ferait des miracles et qu'il se donnerait mystiquement à manger et à boire, parce qu'en toute vérité il y est, vivant et glorieux aussi réellement qu'au Ciel, dans ce peuple. Il prêche, il se sacrifie chaque jour, il se livre aux persécuteurs, il fait éclater sa gloire, il se donne à ceux qui l'aiment. C'est son troupeau et les brebis de son berceau, tous.

Quand l'un des siens lui demande de faire tomber la foudre sur des rebelles, il répond : « *Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes* », et il n'en fait rien. Lui qui a vécu, pratiquement toute sa vie, au milieu d'un peuple médiocre sinon franchement mauvais, sans s'expatrier, lui pardonnant, il nous a promis de demeurer au milieu de nous, son peuple, Peuple de Dieu, et quoi que nous lui fassions, jusqu'à la fin du monde. Ce n'est pas Lui qui manquera à ses promesses.

Faut-il poursuivre la comparaison ? S'il revenait, il s'adresserait avec prédilection aux petits, aux humbles. Il heurterait les pharisiens et les sadducéens, il en existe toujours ! ces bien-pensants, ces libéraux, ces élites, intellectuels ambitieux, prêtres mondains et gens d'argent. Il les démasquerait et finalement les condamnerait. S'il revenait, prêchant son règne proche, se ferait-il l'Athlète de la foi contre les nouveautés des théologiens et la morale relâchée des *jésuites* journalistes ? Sans doute. Serait-il finalement affronté à un Concile, à un Pape, comme il le fut jadis au sanhédrin et aux grands prêtres de Jérusalem ? En principe, non. À moins d'extraordinaire désordre, non ! Puisque le Pape et les évêques, même s'ils ne sont pas en propres termes d'autres Christ, sont cependant ses vicaires et ses ministres consacrés, ordonnés ; ils sont assistés par son Esprit-Saint, soutenus par sa force et en toute occasion solennelle revêtus de son infaillibilité. Ce sanhédrin-là et ce grand prêtre donc, tenant leurs assises solennelles, jugeant de la doctrine révélée en son Nom, ne pourraient être contre Lui, ni Lui se dresser contre eux. Lui-même parlerait une nouvelle fois assurément comme Il parle depuis des siècles, par la bouche de Pierre et des Apôtres réunis autour de lui.

Quand bien même se dresserait entre ses ministres et Lui une effrayante, une apocalyptique contestation, comme celle de Paul se dressant contre Pierre, comme le *Grand Inquisiteur* confronté à Jésus, le Christ serait-il pour autant divisé ? Y aurait-il alors l'Église de Pierre et celle de Paul, et d'Apollos une autre encore, et de Barnabé ? Certes pas ! Jésus se battrait une seconde fois, comme il s'est battu en athlète et témoin de la vérité, en paroles, mais en paroles mortelles, parmi le Peuple de Dieu, sur le parvis du Temple, en présence de tous, sans remettre en cause l'autorité du grand prêtre ni celle du grand conseil, attendant mystérieusement de leur sentence et de sa propre mort en victime d'expiation l'issue de cette division atroce et le renversement de ce mur de haine, par la grâce du Père céleste et la puissance de sa Résurrection.

Car enfin, qu'est-ce donc aujourd'hui que le Peuple de Dieu dont on parle tant, les uns en bien, les autres en mal, sans le désigner clairement, l'observer avec réalisme et le bien définir ? À n'en pas douter, c'est d'abord et concrètement, nul ne le niera, ces sept à huit cents millions d'êtres humains qui ont été baptisés, qui ont reçu quelques rudiments et souvent beaucoup plus, tout l'essentiel de la doctrine catholique et qui l'ont embrassée avec foi, qui sont réputés *fidèles* de cette sainte Église romaine connue de tout le monde, Église visible, hiérarchique, d'origine apostolique, distincte de toutes les autres religions, communautés prétendues chrétiennes et sectes, ou du paganisme...

Mais nos dissensions alors ?

Elles n'atteignent point ces masses humaines, fidèles, elles ne troublent jamais ces eaux profondes de la croyance catholique, elles ne remettent pas en cause cette race spirituelle, cette terre nouvelle, cette Jérusalem céleste descendue d'auprès de Dieu, cette hiérarchie sainte et cette divine liturgie. Querelle de prêtres, débats d'intellectuels, qui sans doute mettent en cause les bases et fondements de tout l'édifice. L'Église souffre, gémit, tremble de toutes ses pierres vivantes, mais c'est le saint Temple de Dieu, indestructible, imprenable, « *et le Temple de Dieu, c'est vous* », nous dit saint Paul. Si malmené qu'il soit, il durera jusqu'à la fin, il n'y en a point d'autre et perdu est celui qui s'en détache pour aller construire sa chapelle en dehors, édifiant église contre Église, et autel contre Autel !

Jésus a proclamé la vérité en présence du sanhédrin, à la face de Caïphe. Si nous connaissions mieux les Écritures, nous saurions qu'il ne les a pas surpris par une foi nouvelle, mais qu'il les a convaincus de perfidie, les surprenant en flagrante contradiction avec leur propre religion, avec la loi de Moïse dont ils se targuaient d'être les gardiens, eux, maîtres en Israël, juges suprêmes et grands prêtres ! Ainsi, rejeté par eux, Jésus se manifestait-il fils de son peuple, enfant de la promesse, gardé dans l'alliance divine par sa constance. Il sauvait son âme par sa patience et le véritable Israël avec lui, qui le suivait dans son incontournable vérité, tandis que ses juges se retranchaient, se condamnaient eux-mêmes, se perdaient à jamais en s'imaginant le retrancher, le condamner et le perdre à jamais, Lui !

Le peuple de Dieu aujourd'hui est celui qui demande au curé de sa paroisse le baptême et les autres sacrements, celui qui se rend à l'église le dimanche pour la messe et qui y écoute le prêtre prêcher. Et sans doute souffre-t-il de tant d'erreurs et de scandaleuses inventions qui le choquent et qu'il ne comprend pas. Les uns supportent et acceptent tout de ces nouveaux pharisiens et sadducéens conjugués, caste orgueilleuse de nos réformateurs conciliaires, sans songer à s'insurger, ou sans l'oser, contre leur despotisme extravagant. D'autres discutent, contestent, refusent ces nouveautés qui supplantent nos antiques et saintes traditions. Cela provoque des remous, des dissensions ; tous attendent que les autorités y mettent ordre.

Quand nous accusons à grands cris ces autorités elles-mêmes

de partialité et de perfidie, en contradiction avec leurs propres serments, en pleine forfaiture, comme Jésus le grand prêtre – et un garde le gifla, peut-être de bonne foi, scandalisé qu'on parlât sur ce ton au grand prêtre (Jn 18, 22) –, et quand saint Paul, frappé lui aussi par les assesseurs du grand prêtre, sur la bouche, s'emporta contre lui, le maudissant sans savoir qui il était (Ac 23, 2-5)..., les fidèles ne comprennent pas, ou pas tous, et de toute manière pas entièrement sous tous ses angles, ce procès. Mais ils savent que cela se dénouera par l'infailible présence et aide de Jésus-Christ à son Église, par l'assistance de son Esprit-Saint à ses pasteurs, et la puissance de Dieu dans son peuple.

Ces foules catholiques, ces masses fidèles, se scandalisent de nos attaques contre le Pape, contre Rome. Quand nous sortons du Saint-Office disqualifiés, renvoyés après nous être fait traiter de menteurs, méprisés et moqués, toute cette foule de pèlerins venus en ces lieux saints pour rendre hommage au Christ en son Vicaire sur la terre, nous honnit et pour un peu nous frapperait elle aussi, sur la bouche... Ils sont pourtant nos frères et nous sommes fils du même Peuple saint de l'unique Église du Christ.

Alors, que je n'en sois jamais séparé ! et que ma conduite soit telle que si quelqu'un prétendait m'en exclure, il s'en retranche lui-même en cela, manifestant sa perfidie. Mais à part ce cas d'injustice extrême, on peut et il faut s'accommoder de bien des choses quand on a déjà la sécurité et la joie de demeurer dans la Maison du Seigneur.

Si un fidèle catholique m'écrit qu'il est bien fâché de mes critiques du Pape et du Concile et pense pour cela qu'il doit rompre avec moi, qu'il sache que je ne romps pas avec lui pour autant et que je suis prêt à le recevoir à la table eucharistique comme mon frère. Que si un curé me ferme son église et m'y interdit d'y célébrer la messe parce que je suis *suspens a divinis*, qu'il sache que je le tiens cependant lui, pour vrai prêtre et pasteur légitime de cette paroisse et maître d'y accepter ou d'y interdire qui il juge. Que si un évêque estimait devoir m'excommunier, ce que grâce à Dieu nul n'a encore jamais fait, me pourchasser et par communiqués de presse, me dénoncer comme un ennemi du Pape et de Dieu, qu'il fasse ! je ne le jugerai pas pour autant et je crois et croirai encore que l'Église subsiste aussi en lui comme en tous.

Si enfin le Pape me fait dire d'avoir à me soumettre à eux et à lui, je lui répondrai sans mentir que je le veux et le suis, à son autorité divine, à leur magistère sacré comme Jésus à Caïphe et au sanhédrin, autorités légitimes de Jérusalem en ce temps-là, attendant d'eux, impavide, leur sentence infailible ou leur injuste condamnation en pleine forfaiture, comme venant des chefs de mon peuple.

Et si quelqu'un me gifle, pour n'avoir pas eu envers eux le respect que je leur dois, je tendrai l'autre joue car peut-être en ai-je déjà, ou en aurai-je alors, mal parlé. « *Or il est écrit : Tu ne maudiras pas le chef de ton peuple.* » (Ac 23, 5) Je crois ne l'avoir jamais fait, ne voulant que me plaindre de lui à lui-même, requérir auprès de son autorité souveraine contre ses errements d'homme faillible, mais peut-être me trompé-je. J'accepte donc d'être frappé pour cela s'il en donne l'ordre, ou si un geste d'indignation échappe à l'un quelconque de ses assesseurs.

Mais à l'exemple du Christ et de tous les saints, et de toute la piétaille mystique des temps obscurs et des temps de scandale, de schisme et de forfaiture, d'hérésie et de peste dans la tête et dans les membres, je préfère et veux, et c'est ma détermination délibérée, demeurer à la dernière place dans la maison du Seigneur et même, jeté dehors, me tenir dans le froid et la honte sur son seuil, plutôt que d'aller me perdre en quelque synagogue de Satan de mon invention ou de la vôtre.

Abbé Georges de Nantes.

(éditorial de LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE n° 197, février 1984)

CAMP DE LA PHALANGE 2026*Oratorio de frère Henry de la Croix*

Élisabeth Marie de France

INTRODUCTION**UNE ŒUVRE RÉPARATRICE**

LE 26 juillet 2024, le monde entier put contempler, lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'été à Paris, un spectacle blasphématoire. Les moyens techniques employés étaient fantastiques et la mise en scène grandiose. La République française n'a pas lésiné pour montrer à toutes les nations ce qu'elle considère être sa gloire...

Le chapitre de la *LIBERTÉ* eut lieu à la Conciergerie pour évoquer la Révolution française. À toutes les fenêtres, Marie-Antoinette, en habit rouge de cour, tenait entre ses mains sa propre tête guillotinée qui chantait d'une voix rauque : « *Ah ! ça ira ! Les aristocrates à la lanterne !* » Et tandis qu'un groupe *heavy metal* poursuivait le chant révolutionnaire dans une adaptation proprement satanique, des flammes jaillissaient des quais au milieu de mannequins de dames de la cour vêtues de noir, elles aussi guilloténées.

C'est monstrueux, ne serait-ce que du seul point de vue humain, de montrer une femme mutilée, guillotinée, sur les lieux mêmes où elle a souffert mort et passion ! Ainsi, le meurtre, la haine, le mensonge aussi, sont les "valeurs de la République". C'est indubitable !

Et l'oratorio, cette année, est une œuvre réparatrice de ces outrages faits à notre Histoire sainte de France, et donc plus encore au Cœur Sacré de Jésus et au Cœur Immaculé de Marie, véritables Roi et Reine de France, directement visés lorsqu'on attaque les hommes et les femmes qui les représentent de par leur fonction sacrée.

Nous allons revivre cet inconcevable calvaire de la famille royale, comme la liturgie d'un saint sacrifice dont les fruits se font encore attendre. Pour en bénéficier, la France repentie devra rejeter son crime, renoncer à sa chimère et rendre hommage par un culte réparateur aux martyrs de la Révolution et particulièrement aux membres de la famille royale.

En l'église Sainte-Élisabeth-de-Hongrie dans le 3^e arrondissement, le 13 mai dernier, une cérémonie officielle clôtura l'enquête diocésaine en vue de la béatification de la Servante de Dieu, Élisabeth de France, sœur de Louis XVI. Le dossier est mainte-

nant à Rome. Serait-ce un signe annonciateur de la conversion de la France, objet de notre Espérance ?

C'est en prenant exemple sur cette aimable princesse, dont la sainteté chrétienne assista le patriotisme français et le plus fidèle dévouement, qu'il nous faut affronter l'horreur de la Révolution. Ce diamant brillera d'autant plus que les Ténèbres qui l'entourent seront épaisses...

Élisabeth Marie Philippine Hélène, est née à Versailles le 3 mai 1764, en la fête de l'Invention de la Sainte Croix, benjamine de Louis, dauphin de France fils de Louis XV, et de Marie-Josèphe de Saxe. L'épreuve ne tarda pas : à peine trois ans plus tard, la petite perdait ses parents, la laissant orpheline.

Élisabeth n'est pas née sainte. C'était une petite sauvage, avec un air déterminé et doux en même temps, avec quelque chose d'entier et de rebelle qui ne se laissait pas facilement apprivoiser ; tantôt fière et hautaine, tantôt sensible et charmante, tantôt coléreuse et jalouse. Elle avait cependant un cœur d'or. Sa grande sœur Clotilde sut le gagner et devint pour elle une vraie mère, l'aidant à se corriger de son caractère. La gouvernante des enfants de France, Madame de Marsan, secondée bientôt par la baronne de Mackau, lui donnèrent une parfaite éducation : l'amour de l'ordre, du travail, une piété ferme, une vie très remplie par l'étude de la botanique, des mathématiques, et des autres sciences, à l'écart de la cour. Son confesseur, l'abbé Madier, aumônier de Madame Victoire, fille de Louis XV, la dirigea avec soin, lui partageant son ardente dévotion au Sacré-Cœur.

Le 10 mai 1774, à la mort de Louis XV, Madame Élisabeth avait tout juste dix ans. Elle assista, très impressionnée, au sacre de son frère le 11 juin 1775. Cette même année, le 13 août, sa première communion acheva la transformation de l'enfant, puis, deux jours plus tard, elle éprouva le dur sacrifice de la séparation d'avec sa chère Clotilde, devenant par son mariage reine de Sardaigne. Ce fut l'occasion pour la reine Marie-Antoinette de s'attacher davantage à sa petite belle-sœur, en la conviant à prendre place

chaque soir au repas de famille autour du roi. Bientôt, elle fut l'enfant chérie de la famille.

Vint le jour où il fallut se préoccuper de l'avenir de Madame Élisabeth. Avant les hommes, le Bon Dieu s'en était déjà soucié, et c'est en vue de sa vocation particulière qu'il disposa toute chose.

Madame Élisabeth était un très beau parti. Seulement, une Fille de France ne pouvant pas épouser un prince de rang inférieur, le choix était donc restreint : soit le prince du Brésil, héritier de la couronne portugaise, soit Joseph II, empereur d'Autriche et frère de Marie-Antoinette. Les deux projets échouèrent... Madame Élisabeth accepta et comprit avec joie que le Bon Dieu la voulait toujours Française : « Je ne puis épouser que le fils d'un roi, confia-t-elle à la baronne d'Oberkirch, et le fils d'un roi doit régner sur les États de son père. Je ne serai plus française, je ne veux pas cesser de l'être. Mieux vaut rester ici, au pied du trône de mon frère que de monter sur un autre. »

Madame Élisabeth eut-elle la vocation religieuse ? Les biographes du dix-neuvième siècle l'affirment sans ambages, tandis que les historiens actuels le nient catégoriquement. Jusqu'au vice-postulateur de la cause de béatification qui cherche à tout prix à lui décerner le titre politiquement correct de « modèle des célibataires », « acceptant héroïquement, à cause de l'amour, une mort certaine et à brève échéance », entrant ainsi dans la troisième voie de sainteté ouverte par le pape François, le 11 juillet 2017, par son *motu proprio* *MAIOREM HAC DILECTIONEM*... tout cela pour éviter de la proclamer vierge et martyre !

Conduites par leurs gouvernantes, Clotilde et Élisabeth aimaient particulièrement visiter la maison royale de Saint-Cyr et le carmel de Saint-Denis, où Madame Louise avait pris le voile sous le nom de sœur Thérèse de Saint-Augustin. Leur rang leur octroyait le privilège de revêtir du saint habit les nouvelles novices ou professes, et Madame Élisabeth s'en acquittait avec grande joie. Le baiser de paix était le moment qu'elle préférait : « Il me fait toujours un effet que je ne puis rendre, raconte-t-elle à la marquise de Causans, le 3 septembre 1784. C'est de si bon cœur que nous nous embrassons, quoique nous ne nous connaissions pas, qu'il est impossible de ne pas être attendrie ; mais je n'ai pourtant pas pleuré : ce n'est pas mon usage. »

Cette vie religieuse qu'elle côtoyait et les prestigieux modèles qu'Élisabeth avait sous les yeux dont sa tante Madame Louise, ne pouvaient laisser son âme indifférente. Songea-t-elle positivement à devenir religieuse ? Elle ne l'a jamais écrit, dit ou confié à qui que ce soit. C'est sur ce silence que les historiens modernes s'appuient pour le nier.

Pourtant, elle manifesta suffisamment d'attrance

vers le cloître pour que tout son entourage soit persuadé de sa vocation religieuse, au Carmel ou à Saint-Cyr. Les deux maisons religieuses l'espérèrent, leurs chroniques en font foi.

Au début des années 1780, le bruit qui courait à la cour prit d'impressionnantes proportions. À la suite d'intrigues formées par le cercle intime de Marie-Antoinette, le très mondain clan des Polignac fit croire à la reine qu'il s'agissait là d'une manœuvre du « parti dévot » pour éloigner la princesse de Marie-Antoinette.

Le roi mit alors définitivement fin aux aspirations de sa sœur : « Je ne demande pas mieux que vous alliez visiter votre tante, mais je ne veux pas que vous l'imitiez ; j'ai besoin de vous. » Cette décision fut un trait de lumière pour l'âme soumise d'Élisabeth. Elle s'expliqua par une voie détournée quelques années plus tard.

En 1786, une de ses amies, Marie de Causans, désirait être religieuse et, hésitante, réclama les conseils de la pieuse princesse. Or, dans ses premières lettres, on voit Madame Élisabeth la mettre en garde contre une vocation qui ne serait pas la volonté de Dieu. Elle savait que la mère de Marie, en mourant, lui avait confié l'éducation de sa petite sœur, Françoise d'Ampurie... « Quoi ! vous voudriez vous forcer à faire une chose à laquelle vous n'êtes point appelée, ni par la voix de Dieu ni par la volonté d'une mère qui était son interprète en ce monde pour vous ! Ses derniers ordres sont absolument contraires à cette idée ; elle vous charge de votre sœur : pourriez-vous l'élever étant religieuse ? Vous craignez votre faiblesse dans le monde ; mais elle vous donne par cet ordre des moyens de confiance. Avec quel soin ne faudra-t-il pas veiller sur vous pour veiller sur d'Ampurie, pour lui donner bon exemple ! Vous aurez là un soin qui vous arrêtera suffisamment. Ne craignez pas : ces soins vous conduiront jusqu'au moment où vous pourrez lire clairement dans votre cœur, et où vous connaîtrez bien les intentions de Dieu. »

C'est le discernement qu'elle exerça pour elle-même : en effet, Louis XVI, en tant qu'aîné de la famille et roi de France, était l'interprète des volontés de Dieu sur elle, et ainsi, Dieu signifiait clairement sa volonté. À partir de ce jour, il ne fut plus question de vie religieuse.

Ce n'était ni au Carmel ni à un trône étranger que Dieu la destinait, mais à rester auprès du roi de France et à l'accompagner dans l'agonie de la monarchie, comme l'Ange consolateur de Gethsémani, ultime miséricorde offerte aux derniers membres de cette sainte dynastie. Le célibat ne fut donc pas pour Madame Élisabeth une vocation, mais bien le moyen voulu par Dieu pour accomplir sa mission particulière. Le Bon Dieu réservait tous les trésors de son cœur

et de son intelligence pour la famille royale dont elle deviendrait la consolation, le soutien, le roc inébranlable. Mais elle ne le sait pas encore...

Louis XVI et Marie-Antoinette, qui connaissaient bien leur petite sœur, lui avaient offert la jolie maison de Montreuil, en 1781, afin que Madame Élisabeth puisse se retirer de la cour sans la quitter tout à fait, et vivre selon son cœur.

C'est là qu'Élisabeth fit l'exercice des vertus dans la simplicité d'une vie monotone et régulière, « monacale », dira son amie Angélique de Bombelles, moins portée vers le cloître. Elle dispensa son amicale tendresse à ses dames de compagnie, les amies intimes comme les intrigantes qu'on lui avait imposées. Elle fit preuve d'un dévouement vraiment maternel pour les enfants de ses amies, et pour tous les pauvres et les petits montreuillois qui l'appelèrent rapidement la « bonne Princesse ». Son vacher suisse, Jacques Bosson, le « *Pauvre Jacques* » de la chanson, n'avait-il pas l'ordre de ne distribuer le lait de ses vaches qu'aux orphelins de Montreuil ? Au sein de sa famille, où elle percevait amèrement de nombreux heurts, elle devint par sa gaieté et sa vivacité le trait d'union, s'oubliant elle-même pour conserver la bonne entente... « une femme doit tout sacrifier pour que la paix règne dans le ménage », avait-elle écrit à la marquise des Montiers-Mérinville. Elle prêchait d'exemple.

Madame Élisabeth est une âme profondément catholique, aussi loin du quiétisme que du jansénisme. Elle est fille de l'Église dans toutes les fibres de son âme et cet attachement la conduira jusqu'au martyre.

Elle reçoit tout de l'Église, modestement, et a besoin de sa direction. Lorsque son confesseur, l'abbé Madier, suivra Mesdames tantes dans leur exil à Rome, elle n'aura rien de plus urgent que de trouver un nouveau confesseur, l'abbé Edgeworth de Firmont.

Elle n'aurait pas eu l'idée, qui lui aurait paru présomptueuse, de s'écarter de la voie ordinaire. Les sacrements, les livres de piété, les pratiques de dévotion, la récitation des psaumes sont sa nourriture

spirituelle. Elle n'a besoin de rien d'autre, sans être pour autant une pratique uniquement formelle des rites prescrits par l'Église. La règle qu'elle établit à Montreuil l'exprime bien : tous les jours, après la messe matinale à la chapelle royale de Versailles, Madame Élisabeth et sa suite se rendent au domaine. Là, elles récitent la prière du matin ensemble. Puis, la journée se partage entre les lectures pieuses, l'étude, l'entretien d'un jardin d'herbes médicinales pour le dispensaire qu'elle a fait ouvrir dans les communs, la gestion de la petite ferme laitière des Bosson, la visite des pauvres de Montreuil, les jeux dans le parc, le soin du jardin botanique qui la passionne. À la fin du jour, la prière du soir rassemble une dernière fois la petite troupe avant de regagner Versailles.

Le 9 février 1789, elle écrivit à Marie de Causans : « Lorsque l'on est véritablement à Dieu l'on n'est jamais malheureux, quelque peine, quelque chagrin qu'il faut supporter, parce que nous sommes toujours secourus par une main bien puissante qui partage, qui ressent nos douleurs autant que nous, qui, lorsque nous nous en rapportons absolument à lui, nous soulage, nous donne de la force, nous console. Mais, me direz-vous, je ne sens point cette consolation dont on me parle tant, je ne vois que ma douleur ; humilions-nous-en, mon cœur, c'est toujours notre faute ; pourquoi attachons-nous tant de prix à sentir que Dieu nous aime et s'occupe de nous ? Parce que notre amour-propre y trouverait son compte ; mettons-le de côté, allons à Dieu tout simplement ; que la foi nous fasse voir qu'il n'abandonne jamais ses enfants. »

Au milieu d'un siècle incrédule et voltairien, elle vit sa foi avec simplicité, pratiquant la vertu sans ostentation, en tout temps, dans ses chevauchées comme à la cour, au dispensaire comme à l'opéra, à Montreuil comme à Versailles.

C'est ainsi que cet Ange de vertus admiré de la cour se formait dans le petit paradis chrétien de Montreuil. Quand vint la Révolution, elle quitta tout sans se retourner, prête à pousser ses humbles vertus jusqu'à l'héroïsme, avec la grâce de Dieu.

PROLOGUE

LA RÉVOLUTION SATANIQUE

L'ouverture aux instruments, en forme de marche royale aux cuivres et timbales d'abord, puis aux autres instruments, figure les splendeurs de la monarchie heureuse qui émerveillaient notre Père : « La monarchie avait acquis depuis Henri IV, Louis XIII davantage, Louis XIV superbement, une majesté, une ampleur, un prestige international. Non seulement c'était la fille aînée de l'Église, mais cette monarchie était la plus prestigieuse de toutes les dynasties européennes, celle qui comptait le plus grand nombre de saints, de

héros, d'hommes d'une culture incroyable, le moins de crimes, d'assassinats, de parricides. C'était une dynastie merveilleuse qui avait donné à la France l'apparence d'être un jardin, d'être toute beauté, toute loyauté, toute force et vigueur aussi, toute fécondité. C'était le pays le plus fécond de la terre, le plus peuplé d'Europe, celui qui avait à ce moment-là la meilleure marine et la meilleure armée, les meilleurs diplomates. Tout ce monde vivait dans la beauté, l'élégance, la courtoisie jusqu'à un degré de finesse, de

subtilité qu'on n'avait encore jamais égalé. » (Sermon du 8 juin 1991)

Soudain, une ombre de tristesse passe. Le chœur entonne un air plaintif :

« Hélas ! Hélas !
Comment cette France admirée
S'est-elle si vite effondrée,
Comme un arbre imposant
En un jour de grand vent ? »

Deux personnages allégoriques poursuivent cette surprenante complainte : ce sont la Monarchie et la Religion.

La Monarchie chante la première : « *Ô dynastie admirable, unique et si remarquable !* » La Religion renchérit : « *Ô Fille aînée et soumise de notre Mère l'Église !* » Puis, s'adressant à la France, elles interrogent : « *Qu'as-tu fait de ta Religion ? Qu'as-tu fait de ta Monarchie ? Pourquoi cette Révolution acharnée, absurde et impie ?* » Et le chœur reprend sa lamentation, encore plus pathétique... Pourquoi cette Révolution ? Il y a quelque chose d'inexplicable. Le chœur enchaîne aussitôt : « *En ce Royaume béni, un refus a retenti :*

– *Non, je ne servirai pas !* » répond avec violence le chœur des altos, annonçant le drame.

C'est le cri de Satan à l'origine des temps : *Non serviam !* La Religion et la Monarchie sont au comble de l'inquiétude : « *Seigneur ! Qui a dit cela ?* »

Qui ? et à qui ? Nous sommes au cœur de toute notre histoire moderne. À l'école de notre Père, il faut comprendre que « la France est guidée d'abord par la volonté de Celui qui en est le vrai Roi : Jésus-Christ ». Et au dix-septième siècle, sous le règne prestigieux de Louis XIV, Notre-Seigneur est venu le rappeler à son lieutenant. C'était le 17 juin 1689 à sainte Marguerite-Marie Alacoque, visitandine de Paray-le-Monial. Le chœur évoque, en quelques vers succincts, cette stupéfiante promesse du Sacré-Cœur, cette nouvelle alliance que le Christ voulait nouer avec le roi de France :

« *Jésus-Christ voulait davantage
Du cœur du roi son lieutenant :
Il le désirait sans partage
À son Sacré-Cœur très aimant,
Pour qu'il soit le héraut de ce Cœur éternel,
Le propagateur de son Règne universel.* »

Le roi l'a su, le roi a réfléchi et qu'a-t-il fait ? Un personnage inquiétant vient d'apparaître sur scène et cette nouvelle allégorie rapporte, avec une satisfaction à peine voilée, la réponse du roi : « *Le roi a dit non.* »

C'est un bouleversement dans l'histoire de France et elle ne s'en est pas remise. Cette monarchie si remarquable un jour a failli. Louis XIV a refusé. C'est inconcevable et pourtant, c'est une réalité histo-

rique. Or, on ne refuse pas impunément les volontés divines. 1689 est l'année tournante de son règne. Tout perd de sa couleur, se ternit, tout devient plus difficile, les guerres sont malheureuses, les deuils se suivent, le royaume souffre, la famine s'en mêle, les hivers sont terribles.

La nouvelle figure allégorique poursuit :

« *Et Dieu ayant retiré sa grâce,
Je me suis installée à la place.*

– *Mais quel est ton nom ?* » lui demandent la Monarchie et la Religion. Accompagnée par l'orchestre agité, elle se lance dans un long monologue où elle se présente. D'abord, de qui est-elle la fille ?

« *Satan a jeté
Son infernale semence ;
Le germe a levé
Et j'en suis l'efflorescence.* »

L'ivraie et la zizanie jetées dans la terre de France par Satan devaient être anéanties par la dévotion au Sacré-Cœur... les rois ayant rejeté le remède, le mal a prospéré. L'allégorie mystérieuse expose son action :

« *J'ai poussé mes racines
Fourbes et assassines,
Partout, j'ai pénétré,
Partout, j'ai travaillé.* »

Oui, Satan s'est insinué partout... et sous les trois derniers règnes de l'Ancien Régime, les puissances infernales ont investi le Royaume des Lys. En trois temps : par l'aveuglement de l'esprit, par l'excitation de la chair, par la corruption du cœur.

Les malheurs de la fin du règne de Louis XIV attisèrent les critiques des jansénistes, quiétistes, libertins, bourgeois financiers... tout ce bouillonnement de mauvais esprit contre la monarchie avait les mains libres, et les reproches d'un Fénelon, par exemple, qui prônait une révolution pour plus de démocratie au nom de la mystique, achevèrent d'endurcir l'orgueil de Louis XIV, « *aveuglant l'esprit* ».

En 1722, après l'exécrable parenthèse de la Régence qui laissa en France une odeur de Satan, le jeune Louis XV le Bien-Aimé commence son règne. Las ! le diable découvrit la brèche et s'y engouffra, « *excitant la chair* ». Louis XV est tombé dans le piège de ces femmes successives qui, toutes, étaient agentes de la franc-maçonnerie. C'est par ce biais que le démon installa durablement le règne des prétendus « *Philosophes des Lumières* » et des francs-maçons dans le royaume.

Avec Louis XVI qui lui succède, le Prince de ce monde s'ouvrit un autre chemin, « *corrompant le cœur* ».

Louis XVI voulait qu'on adore son propre cœur, que son peuple admire sa bonté et que l'étranger soit stupéfait devant un roi si bon et si aimé. Démagogue, il était fier de réaliser par la bonté, ce que ses

ancêtres avaient fait régner par la force et la justice, au détriment de ses responsabilités. Pétri des idées démocratiques de Fénelon, il était convaincu que le peuple possédait une souveraineté que la sienne se devait d'écouter, de respecter. Quel non-sens pour un Roi Très-Christien sacré à Reims !

Puisque les rois se sont opposés au Christ, ils ne devaient pas s'étonner de l'opposition de leurs ministres et du peuple. Du jour où ils se sont émancipés du Christ, ils cessaient d'être des monarques invincibles, intouchables, sacrés. La République, car c'est elle, nous l'avons bien reconnue à son costume tricolore et son bonnet phrygien, explique cette mécanique :

*« Le roi rebelle au Roi des Cieux
Dut se soumettre
Aux cris du peuple séditieux : »*

Ici, le chœur prête sa voix puissante au peuple qui chante avec arrogance : « *Ni roi, ni maître !* » La République reprend :

*« Libre, l'Homme s'est tourné
Vers une autre autorité,
Une autre divinité. »*

La Religion et la Monarchie, de plus en plus effrayées, demandent avec inquiétude : « *Qui est ce dieu ? Qui est ce roi ?* »

Soudain, la musique prend un ton grandiloquent et la République, ignorant ses interlocutrices, s'adresse avec emphase à... chacun d'entre nous.

« Ô citoyen, ce roi, c'est toi ! »

Sur un rythme haletant et en montant par paliers chromatiques, elle invite les hommes :

*« Pénètre, ô Homme,
Dans le temple de ta royauté,
Toi, l'autonome,
Viens servir la sainte liberté.
Adore en moi ta propre effigie,
L'idole de la Démocratie. »*

C'est bien une religion qui se dresse ici contre le Sacré-Cœur et son Église. Tout ce couplet est fortement inspiré de la *LETTRE À MES AMIS* n° 121, du 28 octobre 1962, écrite par notre Père en la fête du Christ-Roi : « Qu'est donc ce roi préféré à Jésus-Christ ? Attention ! ami lecteur, au tressaillement de ton cœur tu connaîtras si tu lui rends un culte. Ce roi, c'est toi. C'est l'Homme. C'est le "peuple souverain". Individuel ou collectif, c'est ce monstre d'une créature qui se prétend autonome et d'un chrétien qui se fait dictateur de son propre destin et de celui de ses frères, sans souci de rien d'autre que sa divine volonté ou son caprice royal. Le temple où s'exerce ce culte, c'est la politique, et nul n'a droit d'y entrer que pour adorer et servir la liberté. Les prêtres de ce culte, ce sont les philosophes et les politiciens, et leur religion a un nom,

vénéré, c'est la démocratie [...]. Mais cette idole est sans force, sans vie, sans réalité. En son nom, par le jeu artificieux des volontés électorales et des querelles de partis, c'est toujours le plus menteur et le plus tueur qui l'emportera, non les hommes de bien ni les hommes de Dieu. L'idole se nourrit du sang de ses fidèles. »

Toutes les horreurs de la Révolution française, ses partis ennemis qui se coalisent et s'entre-tuent, ses flots de sang et de larmes, ses crimes amoncelés et son apparent chaos prouvent assez que derrière l'idole se cache une puissance infernale qui dirige tous ces pions divers, enragés, libéraux ou timorés.

La République se dévoile :

*« De cette Révolution
Intrinsèquement satanique,
Je suis la pure expression :
Je m'appelle la République ! »*

Notre Père écrivait en juin 1972 : « Le grand combat apocalyptique dont la Révélation nous entretient sans cesse est celui des hommes révoltés contre Dieu, à l'instar de Satan, leur Prince, dont le cri de guerre est : *Non serviam, je ne servirai pas !* Cette révolte est une revendication d'autonomie de la créature avide de se diviniser, de s'égaliser à Dieu en se prétendant libre... "*Vous serez comme des dieux.*" À mesure que Dieu entrera dans la société des hommes pour leur salut, cette révolte se fera plus agressive. Dans notre monde moderne, toute la tradition de l'Humanisme athée et de la Révolution, "satanique dans son essence", est un refus de la souveraineté du Dieu fait homme, par l'homme qui veut se faire lui-même dieu. La Charte de cette révolte, c'est la Déclaration des Droits de l'Homme dont la teneur est plus métaphysique que politique, politique pour atteindre au religieux et substituer le culte de l'Homme au culte de Dieu. » (CRC n° 57)

La République triomphe :

*« J'ai renversé les rois,
La plèbe m'est acquise ;
Et bientôt sous mes lois
Je courberai l'Église. »*

Cette perspective, qui est chose faite aujourd'hui, est trop horrible pour la Religion et la Monarchie qui protestent :

*« Tais-toi !
Toujours, de vrais Français
Seront à Dieu dociles
Et du Roi les bons sujets... »*

Elles ne connaissent pas encore la République qui ne sait rien faire d'autre que se défendre. Elle connaît ses ennemis, ceux qui entravent sa route, et n'a de cesse qu'ils soient éliminés. Elle répond avec cynisme :

« Ha ! ha ! Tous vos fossiles,
Voilà ce que j'en fais. »

Vous voulez voir ce que la République fait de ceux qui gênent sa marche ? Il faut aller jusqu'au bout de notre oratorio, et c'est la République qui plante le décor.

« Jouissez du tableau
Qu'insatiable je contemple :

Enfermés dans la tour du Temple,
Voyez le gros Veto
Et la Messaline Antoinette,
Les petits louveteaux
Et cette infâme Élisabeth... »

Fin du prologue, nous entrons maintenant dans la tragédie, les clefs de l'orthodromie en main.

TABLEAU I

LA FAMILLE ROYALE AU TEMPLE

Le 13 août 1792, la famille royale fut conduite à la Tour du Temple, donjon construit au treizième siècle pour renfermer le trésor de l'Ordre du Temple, banquier véreux de la Chrétienté. Ce coffre-fort représentait une prison idéale.

Des Marseillais furent placés à chaque étage pour brailler au passage de la reine et pendant toute la nuit, sur l'air de "*Malbrough s'en va-t-en guerre*" : « Madame à sa tour monte, miron-ton miron-ton miron-taine, ne sait quand descendra... »

Ce refrain enchantait la lie du peuple qui, accourue dès le 14 août au Temple, le reprit en chœur. C'était l'air du jour... c'est aussi l'air qui ouvre notre premier tableau.

Dans cette geôle, la famille royale connut un véritable chemin de croix. C'est ce martyr de la monarchie française, de trois ans, que nous allons revivre tout au long de cet oratorio, à la suite de Madame Élisabeth Marie de France, l'Ange consolateur de la famille royale.

Tandis que le chœur chante et que les instruments en rajoutent avec des bribes du "*Ah ! ça ira !*" et de "*La Carmagnole*", Louis XVI, 38 ans, médite ; Marie-Antoinette, 37 ans, fait la lecture à sa fille Marie-Thérèse, 14 ans ; et Madame Élisabeth, 28 ans, reprise un vêtement. Tous ces êtres d'exception semblent sourds aux injures... seul Louis-Charles, 7 ans, écoute les chansons des "braillards" à la porte et se précipite vers Élisabeth : « Ma tante, sommes-nous des martyrs ?

– Oui, si nous offrons à Dieu ce que nous souffrons, de bon cœur.

– J'aimerais pourtant mieux ne pas être un martyr...

– Ce sera notre mérite si nous acceptons ce que Dieu nous envoie. » Et elle ajoute : « Allez consoler votre Maman-Reine. » Ce que le petit dauphin s'empresse de faire.

Madame Élisabeth souffrait des vexations continues et des mauvais traitements infligés à sa famille chérie, elle compatissait et consolait, sans jamais se plaindre elle-même. Selon la parole de l'Évangile :

Ayant aimé les siens, elle les aima jusqu'au bout (cf. Jn 13,1), par un dévouement obscur et efficace, dans un total oubli d'elle-même.

Sur scène, nous la voyons raccommodeur un habit du roi. Arrivée au bout de son ouvrage, elle rompt le fil avec ses dents... les gardiens avaient ôté aux prisonniers du Temple tout instrument tranchant. Ému, le roi lui dit : « Quel contraste, ma sœur ! Il ne vous manquait rien dans votre jolie maison de Montreuil.

– Ah ! mon frère, répond Madame Élisabeth avec un sourire, puis-je avoir des regrets quand je partage vos malheurs ? » Puis elle ajoute cette phrase écrite le 15 mai 1791 à l'abbé Jacques-François de Lubersac : « Il est des positions où l'on ne peut disposer de soi, et c'est la mienne. »

Cent fois, Madame Élisabeth aurait pu quitter la famille royale et fuir à l'étranger, mais jamais elle ne voulut abandonner son frère malheureux. Là est sa vocation particulière : être l'Ange consolateur de la famille royale.

Le dialogue qui s'engage entre le frère et la sœur emprunte la grande majorité de ses répliques à la correspondance d'Élisabeth et aux discours de Louis XVI. Toutefois, une telle conversation était impossible au Temple. Sans cesse surveillés par des municipaux malveillants, ils n'auraient pu se permettre une conversation aussi profonde. Ainsi incarcérée, Madame Élisabeth n'en était plus aux réflexions politiques et aux reproches ; c'était l'heure de l'immolation et du sacrifice, toute la famille royale en était consciente et l'acceptait.

Madame Élisabeth était-elle lucide sur l'infidélité de son frère aux devoirs de sa fonction royale, autant que nous allons la montrer ? La question mérite d'être posée. Si on cherche vainement une allusion au sacre, à la religion royale, à la royauté du Christ chez notre princesse, beaucoup de faits prouvent qu'elle en vivait et chacune de ses prises de position en est comme instinctivement animée, en bonne capétienne.

Ainsi, l'entretien auquel nous assistons traduit le plus clairement possible la pensée de l'un et de l'autre.



La figure allégorique de la République dévoile ses projets sataniques à la Monarchie et à la Religion.



CI-DESSUS : La famille royale au Temple chante le vœu de Louis XVI au Sacré-Cœur.

CI-DESSOUS :

Place de la Révolution, le 21 janvier 1793.
Louis XVI s'adresse à la foule avant de monter à l'échafaud.



En voyant sa sœur partager sans regret ses malheurs, Louis XVI répond : « *Que sont mes malheurs quand je songe à ceux qui couvrent la face du royaume ? La justice de Dieu me reproche peut-être ces calamités...* »

Lorsque Madame Élisabeth quitta Versailles avec la famille royale pour se rendre aux Tuileries, à Paris, elle faisait confiance à son frère. Bien vite, elle comprit qu'ils s'étaient jetés dans la souricière et entrevit l'issue fatale. Dans une lettre du 1^{er} mai 1790 à son amie Angélique de Bombelles, surnommée "Bombe", elle écrit : « Si j'ai cru un moment que nous avions bien fait de venir à Paris, depuis longtemps j'ai changé d'avis ; mais, mon cœur, si nous avons su profiter du moment, croyez que nous aurions fait beaucoup de bien. Mais il fallait avoir de la fermeté ; mais il fallait ne pas avoir peur que les provinces se fâchassent contre la capitale ; il fallait affronter les dangers : nous en serions sortis vainqueurs. »

« *Il aurait fallu être ferme, chante-t-elle ici, volontaire, et réagir avec vigueur dès le début.* »

Le roi répond qu'il craignait « *plus que tout la guerre civile* ». Plus pragmatique, Madame Élisabeth ne partageait pas cette crainte. « Moi, je t'avoue que je la regarde comme nécessaire, écrivait-elle à "Bombe" dans la même lettre du 1^{er} mai. Premièrement, je crois qu'elle existe, parce que toutes les fois qu'un royaume est divisé en deux partis et que le parti le plus faible n'obtient la vie sauve qu'en se laissant dépouiller, il m'est impossible de ne pas appeler cela une guerre civile. De plus, jamais l'anarchie ne pourra finir sans cela, et je crois que plus on retardera, plus il y aura de sang répandu. Voilà mon principe. Il peut être faux. Cependant, si j'étais roi, il serait mon guide, et peut-être éviterait-il de grands malheurs. » Ce « *si j'étais roi* » montre bien qu'elle déplore que son frère ne soit pas guidé par ce principe, d'où les oppositions de caractère dans la musique ; plus énergique pour Élisabeth, plus faible pour Louis XVI.

Elle chante avec énergie : « *Si nous avions eu la sévérité nécessaire pour couper trois têtes, la monarchie et la religion étaient sauvées.* » On sait par des témoins, dont la duchesse de Tourzel, intime de la famille royale en sa qualité de gouvernante du dauphin, que Madame Élisabeth pressait le roi de ne pas se laisser impressionner et de défendre la monarchie et la religion. Comment s'y prenait-elle ? En 1786, à la marquise Charlotte des Montiers-Mérinville, que Madame Élisabeth appelle affectueusement son « cher Démon », elle rédigea en quelques lettres un véritable petit traité de morale conjugale pour cette épouse souvent en brouille avec son mari. « Votre devoir, lui écrit-elle, vous fait la loi de respecter les volontés de votre mari ; soumettez-vous

et n'employez jamais vis-à-vis de lui d'autres armes que celles de la persuasion. » Ainsi agissait-elle avec son frère, en sœur vertueuse et soumise.

Que répond le roi ? « *Jamais je n'aurais fait couler une seule goutte du sang français pour moi.* » C'est son obsession. En disant « *pour moi* », il semble ne considérer que l'individu "Louis Capet", comme l'appellent les révolutionnaires, mais n'est-il pas davantage ? N'est-il pas Louis XVI, Roi Très-Chrétien et, par le sacre de Reims, lieutenant du Christ, garant de l'ordre et de la sécurité de son peuple ? « *Pour moi* », c'est sa personne sacrée, sa fonction, c'est l'institution monarchique, c'est Dieu même qu'il représente ! Il aurait dû faire couler un sang français et renégat, criminel et dénaturé, pour défendre et le trône et l'autel. Dans tout son règne, on ne trouve nulle trace de cette religion royale qu'il trahit en tous ses actes : Louis XVI ne veut pas régner sur ses sujets, il veut leur plaire...

Elle fait le constat alarmant que son frère a pris le parti qu'il croit héroïque de dire oui à tout. Or, dire oui à tout, c'était accepter la destruction de son autorité et de l'Église. Élisabeth voyait ainsi, avec effroi, tout l'édifice séculaire de la France catholique et monarchique s'effondrer peu à peu. Voilà qui explique sa réponse : « *Dès lors, nous avons tout laissé faire. Décret après décret, l'Assemblée vous a retiré le peu de couronne qu'il vous restait, jusqu'à abolir la royauté, car elle n'a pas supporté que vous opposiez votre veto à ses décrets impies.* »

En effet, Louis XVI opposa son veto suspensif à la loi contre les émigrés, le 11 novembre 1791, puis à la loi contre les prêtres non assermentés le 19 décembre. Le "peuple souverain" manipulé n'a pas supporté que le roi s'opposât à sa volonté, bien que le veto royal fût autorisé par la Constitution. À compter de ce jour, l'abolition pure et simple de la monarchie était programmée ; ce fut chose faite le 21 septembre 1792.

Notre Père explique ainsi le message de notre princesse : « Elle est vraie dans tous les moments de son existence. Elle dit qu'elle n'y connaît rien et cependant, les positions qu'elle va prendre avec fermeté sont justes. C'est le don de Force qui est le plus frappant dans son existence et dont il y avait le plus besoin, il fallait réagir. Le roi était coupable de ne pas réagir, de ne pas avoir cette fermeté que sa sœur lui prêchait humblement, respectueusement. Le roi était quêtiste : on aime et dans l'amour, il n'y a pas de péché, on pardonne tout, on accepte tout, on laisse tout se faire. C'est faux, c'est du surnaturalisme. Dans l'ordre politique et social, dans l'ordre naturel de l'éducation des enfants et de la continuité des familles, il y a une vérité, deux camps s'affrontent : le camp des égoïstes et le camp des généreux, le camp des fils de Dieu et celui des fils

de Satan. Il faut lutter. Ce n'est pas que Louis XVI ait manqué de courage, mais il a manqué de cette vertu politique qui s'appelle la force. Il faut être fort dans la vie contre l'adversité.»

Madame Élisabeth ne s'est jamais laissée dominer, ni par les forces du démon ni par les forces humaines. Le chœur chante alors cette phrase de notre Père qui résume parfaitement la pensée de notre sainte : « *Il n'est pas permis d'abdiquer devant la Révolution.* »

« Or, poursuit notre Père, Louis XVI a abdiqué. Était-ce qu'il craignait la mort ? Non point, mais il n'avait aucun sens de sa mission surnaturelle. Si Louis XVI avait pris ses fidèles avec lui, le jour du 10 août aux Tuileries, pour charger les méchants, comme l'en suppliaient son épouse et sa sœur, la France était sauvée, le royaume de Dieu était sauvé, la Chrétienté était sauvée ! Il n'est pas permis d'abdiquer. » (Sermon du 8 juin 1994)

Louis XVI était prêt à faire évoluer la monarchie absolue de l'Ancien Régime vers une monarchie moderne de type anglais, acquise aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité. Peu à peu, les deux choses se seraient mêlées. La monarchie constitutionnelle, qui se veut être un accord entre le Christ et Bélial, est la chose la plus funeste de notre histoire moderne, la plus outrageante au Cœur de Jésus. Louis XVI acceptait qu'il y ait un monarque populaire en face de lui qui représentait le Christ sur la terre. C'est impensable !

Et pourtant, c'est un fait. C'est pourquoi notre Père affirmait, au risque de scandaliser tous les royalistes convaincus, que Louis XVI, canonisé par eux un peu trop facilement, fut le plus mauvais de nos rois.

Il chante, et les violons l'accompagnent en usant de tous leurs charmes pour montrer le caractère romantique et fénélonien de la pensée de Louis XVI : « *J'ai accepté la Constitution, la majorité de la Nation la désirait. J'ai vu qu'elle y plaçait son bonheur, et ce bonheur fait l'unique occupation de ma vie.* » Ce texte est tiré d'une lettre du roi au président de l'Assemblée législative, écrite le 3 août 1792, quelques jours avant l'incarcération au Temple. On retrouve, chaque fois avec un haut-le-cœur, cette conviction dans tous les discours du roi.

Madame Élisabeth ne pouvait pas s'y méprendre ! Elle s'écrie avec indignation : « *Qui est la Nation ? Ses prétendus représentants à l'Assemblée sont des monstres ! Ils vous volent toute autorité. Peut-être suis-je mauvaise politique, mais vraiment, je suis loin d'être constitutionnelle !* »

En effet, Élisabeth ne cesse de répéter qu'elle est « très mauvaise politique » (30 août 1790). La vérité est qu'elle est lucide et sage.

La Constitution abolissait le pouvoir absolu du

roi, elle le comprenait bien. Le 10 juillet 1790, elle constatait sur un ton ironique pour dissimuler sa colère : « Comme de raison, on n'a pas pris garde aux désirs du Roi qui n'a de pouvoir que par celui que la Nation lui délègue. »

C'était la première marche descendue vers la déchéance. À une dame qui parlait de « notre bon maître », Madame Élisabeth répliqua : « Notre maître ! pour notre malheur, il ne l'est plus. » Il ne l'était plus parce qu'il l'avait voulu : le 14 septembre 1791, le Roi accepta solennellement la nouvelle Constitution. Le jour même, la princesse écrit à la marquise de Bombelles qu'elle a « beaucoup d'inquiétude sur ses suites ». Pour l'occasion, elle doit suivre la reine à l'Assemblée : « Si j'étais la maîtresse, je n'irais certes pas. Mais, je ne sais, tout cela ne me coûte pas autant qu'à bien d'autres, quoique assurément je sois loin d'être constitutionnelle. »

Le chœur expose encore une maxime que notre Père dégage du message de la sainte princesse : « *Un roi doit gouverner son peuple au nom de Dieu.* »

« Cette vérité, explique-t-il, est la plus utile et la plus importante dans l'ordre politique, si on veut sauver le monde, garder l'Église et nos familles. Il faut comprendre que l'autorité ne se partage pas, qu'elle ne vient pas du peuple. On peut désigner de diverses façons celui qui commande, mais une fois qu'il est désigné, c'est à Dieu qu'il doit obéissance, il tient son autorité de Dieu et non point du peuple. Prétendre que le peuple est souverain est absurde et impie. Or, c'est précisément le crime de Louis XVI. » (Sermon du 8 juin 1994)

Dans les affaires politiques, Élisabeth ne voulut pas trancher : elle n'était pas le roi ! En cela, elle se montrait véritablement antidémocrate. On ne sauvera pas la monarchie sans le roi.

À “Bombe”, le 13 mars 1791 : « Mon Dieu, mon cœur, que l'on est malheureux de vivre dans ce moment-ci ! On ne rencontre que des fous, des imbéciles et des méchants. Dans les pays étrangers, on est bien sévère pour nous, et nous le méritons bien. Mais les Français qui y sont retirés sont la plupart exagérés, et tant que de part et d'autre on le sera, le diable se mêlera toujours de nos affaires, voilà ce que je crains fort. »

Elle découvrait parmi les Français de l'émigration, dont ses deux frères Provence et Artois, les futurs Louis XVIII et Charles X, un esprit d'indépendance qui la faisait frémir... Manifestation de « l'homme ingouvernable » stigmatisé par notre Père. Le 19 février 1792, elle écrit à son frère chéri, le comte d'Artois, qui refusait tout contact avec Marie-Antoinette qu'il ne pouvait pas supporter : « Vous êtes injuste envers la personne [la reine] : vous n'avez pas au fond de meilleure amie. Je prie Dieu qu'il répande

sur vous ses bénédictions et ses lumières, et vous jugerez mieux. L'éloignement est par tous les côtés une calamité et une souffrance, puisqu'il jette des nuages où ne devrait luire que l'amitié.» Il n'en fera rien... Oui, vraiment, le diable s'immisçait partout.

«*En renversant votre trône, ils n'ont qu'un but : détruire la religion*», chante Madame Élisabeth. Si elle laissait la politique à son frère, la foi fut bien l'essentiel sur lequel elle entendait ne pas ployer. On ne touche pas à la religion !

Elle a rapidement discerné le caractère antichrétien de la Révolution. Elle écrit le 16 octobre 1789, à l'abbé de Lubersac : «Demandez aussi que tous les revers de la France fassent rentrer en eux-mêmes ceux qui pourraient peut-être y avoir contribué par leur irréligion.» Mirabeau, un jour, s'était écrié : «Il faut décatoliser la France.» Plus tard, Hébert renchérit : «Il faut la déchristianiser.» La Révolution s'employa de toutes ses forces à cette double opération. L'un des moyens utilisés fut la nationalisation des biens du clergé sous prétexte de renflouer les finances. «Je crains bien que le but ne soit pas seulement de détruire l'ordre du Clergé, mais de détruire en même temps la religion», écrivait Madame Élisabeth à son amie Madame de Bombelles, le 2 novembre 1789.

Plus les événements devinrent tragiques, plus elle se tourna vers le Ciel et, en premier lieu, le Sacré-Cœur de Jésus. Elle chante alors : «*Quel malheur de vivre dans ce moment-ci ! Il faut dédommager le Cœur de Jésus, s'il est possible, de tous les outrages qu'il reçoit.*» Elle connaissait les révélations de Paray-le-Monial, sa correspondance en témoigne : «Comment veut-on que la colère du Ciel se lasse de tomber sur nous lorsque l'on se plaît à l'irriter sans cesse ? Tâchons au moins, mon cœur, par notre fidélité à le servir, à effacer quelques-unes des offenses qu'on lui fait journellement. Pensons que son Cœur souffre plus encore que sa colère n'est irritée. Il dépend de nous de le consoler.» (28 novembre 1790) Et encore : «Dédommager Dieu, s'il est possible, de tous les outrages qu'il reçoit ; ah ! qu'ils sont grands, mais que sa bonté l'est mille fois davantage !» (20 mars 1791).

Quels étaient ces «outrages» et ces «offenses» ? Elle pensait sans doute aux horreurs que la Révolution multipliait, mais elle songeait aussi à son frère qui trahissait son devoir en laissant triompher les méchants.

Le chœur résume ici la pensée de Madame Élisabeth : «*La Révolution est un châtement de Dieu. Nous avons provoqué sa colère par l'irréligion. À force de "Lumières", nous sommes parvenus à une incrédulité effrayante.*»

Et sur scène, Élisabeth conclut : «*À nous de fléchir le Ciel.*» C'est son espérance. «Il y a

de bien bonnes âmes qui prient. Dieu se laissera peut-être fléchir», écrit-elle à son amie la marquise Louise de Raigecourt, qu'elle surnomme «Rage», le 28 janvier 1791, et trois mois plus tard à la même : «Résignons-nous, mon cœur, cela seul peut fléchir la colère de Dieu.»

La reine Marie-Antoinette, qui s'est discrètement approchée, ajoute gravement : «*Tout le monde a sa part dans nos malheurs...*» Triste et lucide bilan que la reine confia à deux de ses dames, peu avant l'incarcération au Temple : «Nous succomberons dans cette terrible révolution. Bien d'autres périront après nous, tout le monde a contribué à notre perte : les novateurs comme des fous, d'autres comme des ambitieux pour servir leur fortune, car le plus forcené des jacobins voulait de l'or et des places, et la foule attend le pillage. Il n'y a pas un patriote dans toute cette infâme horde. Le parti des émigrés avait ses brigues et ses projets, tout le monde a sa part de malheur.» Elle oublie les puissances étrangères, son «parti», qui n'ont fait qu'aggraver la situation...

Madame Élisabeth reprend alors son rôle : celui de tourner les âmes vers le Ciel : «*Louis XIII nous a montré à qui nous devons nous adresser dans nos besoins : Cette si bonne Mère ne nous abandonnera pas.*» C'est ce qu'elle écrivait à la marquise de Bombelles, le 2 août 1790. Non, Notre-Dame n'abandonna pas la France, et elle répondit au vœu de la princesse... mais nous en reparlerons plus loin.

Lorsque le roi vit le tour inéluctable que prenaient les événements, il songea au salut de son âme.

Aux Tuileries, Louis XVI choisit pour confesseur le supérieur des Eudistes de Paris, le Père François-Louis Hébert. Ce saint prêtre procura les secours de la religion au roi, et probablement à la famille royale jusqu'à la veille de leur emprisonnement. Sept jours avant, le 3 août, Louis XVI écrivit un billet à son confesseur dont la phrase qu'il chante dans notre oratorio est tirée : «Venez me voir, jamais je n'eus plus besoin de vos consolations. *Tout est fini pour moi parmi les hommes, c'est vers le Ciel que se tournent mes regards.*» Pour avoir répondu à cet appel pressant, le Père Hébert fut arrêté, emprisonné aux Carmes et, le 2 septembre 1792, massacré avec cent quatre-vingt-dix ecclésiastiques, dont l'abbé Jacques-François de Lubersac, le correspondant de Madame Élisabeth.

En bon disciple et successeur de saint Jean Eudes, le Père Hébert poussa très certainement le roi à prononcer un vœu au Sacré-Cœur. Ce vœu, parvenu jusqu'à nous, est précédé d'une prière et suivi d'une consécration.

Voici le début de la prière : «Vous voyez, ô mon Dieu, toutes les plaies qui déchirent mon cœur et la profondeur de l'abîme dans lequel je suis tombé. Des maux sans nombre m'environnent de toutes parts.

L'HÉROÏQUE DÉVOUEMENT DE MADAME ÉLISABETH

LE 20 juin 1792 marqua la fin de tout espoir. Ce jour-là, les Tuileries furent envahies par la populace payée par le duc d'Orléans. Madame Élisabeth montra un courage et une maîtrise d'elle-même proprement héroïque.

Alors qu'on a contraint Marie-Antoinette à rester auprès de ses enfants, Élisabeth n'a pas quitté le Roi, demeurant parmi les ministres et les gardes. Devant cette horde révolutionnaire armée de piques et de couteaux, brandissant un cœur tout sanglant pris d'un étal de boucher, Louis XVI s'avança, protégé seulement par quatre grenadiers à qui Madame Élisabeth dit en suppliant : « *Messieurs, sauvez le Roi !* » À un moment, des cris retentissent : « *L'Autrichienne, où est-elle ? Sa tête !* » Et quelques furieux, apercevant notre princesse,

la prennent pour Marie-Antoinette et s'avancent, menaçants. « *Arrêtez !* disent les gardes nationaux, c'est Madame Élisabeth ! – *Pourquoi les détromper ?* reprend-elle, *cette erreur peut sauver la Reine !* »

Quelqu'un lui dit : « *Ah ! Madame, le Ciel vengera de pareils crimes !* » La princesse se retourna et répondit avec une angélique douceur : « *Ne parlons point de vengeance, n'oublions pas que nous sommes chrétiens. Espérons que Dieu les changera et leur pardonnera.* »

Le danger passé, elle rejoint la Reine. Madame de Tourzel raconte : « *Le Roi et la Reine embrassèrent Madame Élisabeth en lui témoignant la plus grande sensibilité de ce qu'elle avait fait pour eux durant cette journée.* »

À l'abbé de Lubersac, elle révéla comment elle ressentit « *le coup*

affreux qui vient de nous frapper. L'avenir paraît un gouffre d'où on ne peut sortir que par un miracle de la Providence. Et le méritons-nous ? Tout le monde souffre, mais hélas, nul ne fait pénitence et ne retourne point son cœur vers Dieu. Moi-même, combien de reproches n'ai-je pas à me faire ! Entraînée par le tourbillon du malheur, je ne m'occupais pas de demander à Dieu les grâces dont nous avons besoin. Je m'appuyais sur les secours humains, et j'étais plus coupable qu'un autre. Pardonnez à l'excès des maux dont mon âme est atteinte, jamais je ne les ai si vivement sentis. »

Toute politique a échoué, il ne reste plus qu'à souffrir pour la conversion du royaume. La crise est passée, c'est l'apaisement dans l'offrande des victimes.

À mes malheurs personnels et à ceux de ma famille qui sont affreux, se joignent, pour accabler mon âme, ceux qui couvrent la face du royaume. Les cris de tous les infortunés, les gémissements de la religion opprimée retentissent à mes oreilles et une voix intérieure m'avertit encore que peut-être votre justice me reproche toutes ces calamités, parce que dans les jours de ma puissance je n'ai pas réprimé la licence du peuple et l'irréligion qui en sont les principales sources, parce que j'ai fourni moi-même sans le savoir des armes à l'hérésie qui triomphe. »

« Voilà des paroles émouvantes, commente notre Père, seulement ce ne sont que des paroles sans lendemain [...]. C'est la seule phrase d'un quelconque repentir que nous ayons de lui et ensuite, dans son testament qu'il écrira le jour de Noël, Louis XVI ne reconnaît aucune erreur », si ce n'est celle d'avoir ratifié la Constitution civile du clergé... mais ses erreurs politiques ? Point. Nous restons sur une pénible impression.

Toutefois, dans notre oratorio, Louis XVI entonne

sa consécration de la France, extraite d'une prière déjà existante, composée par l'abbé de La Hogue.

Plus tard, lors d'une perquisition au Temple, les commissaires de la Révolution trouvèrent l'image d'un Sacré-Cœur et une feuille de quatre pages où on lisait cette même consécration recopiée par Madame Élisabeth. Au bas de la page, on pouvait voir la signature de Marie-Antoinette suivie de celle d'*Élisabeth Marie*. Voilà pourquoi les deux princesses, sur scène, s'unissent à la prière de Louis XVI dans un trio aussi confiant que suppliant. Le chœur termine sur le même ton encourageant, afin de nous engager, à leur exemple et imitation, à faire nôtre cette consécration :

« *Ô Cœur de Jésus, nous vous offrons notre patrie tout entière et les cœurs de tous vos enfants. Ô Vierge Sainte, notre Protectrice et notre Mère, ils sont entre vos mains, nous vous en supplions, offrez-les au Cœur de Jésus. Présentés par vous, il les recevra, il leur pardonnera, il les bénira, il les sanctifiera ; il sauvera la France tout entière et y fera revivre la Sainte Religion. Ainsi soit-il.* »

TABLEAU II

LE RÉGICIDE

On ne peut penser à la mort de Louis XVI sans éprouver un étrange, un horrible malaise.

Certes, à partir du moment où l'inéluctable était décidé, le roi se montra d'une dignité parfaite, d'une fermeté, d'une majesté et d'une tranquillité d'âme,

pardonnant à ses ennemis, qui font de lui pour ainsi dire un saint. Il est mort en chrétien comme se doit de mourir un Roi de France.

Cependant, jusqu'au bout, il fut persuadé d'avoir tout fait pour le bien de son peuple, alors qu'il a

trahi son devoir royal, laissant le champ libre aux méchants. Il a fait le malheur de la France, nous en souffrons encore, et il ne trouva rien à se reprocher. Il monta à l'échafaud avec un digne courage, mais ça et là, nous voyons qu'il n'a rien rejeté de ses erreurs politiques. Malaise...

Après l'abolition de la monarchie, le 21 septembre 1792, on procéda à des élections qui mirent en place la Convention. Elle décida la mise en procès du roi, en décembre. Il eut lieu en deux audiences, les 11 et 26 décembre. Du point de vue de la Constitution, Louis XVI n'avait effectivement rien à se reprocher, lui qui se disait « religieux observateur des principes pacifiques de la Constitution » (7 août 1792), mais qu'importe la justice ! Les révolutionnaires voulaient la mort du roi, ils l'ont obtenue.

Robespierre savait que la mort du roi ne faisait pas l'unanimité. Pour arriver à ses fins, il voulut que la décision fût prise par chaque député publiquement, devant une assistance aux ordres qui entretenait un climat de terreur. Le scrutin, commencé le 14 janvier, dura trois jours. On leur posa les questions rituelles : *Le roi est-il coupable ?* Tous l'affirmèrent, ils ne savaient que trop ce qui les attendait s'ils disaient le contraire. *Faut-il faire appel au peuple pour qu'il décide de la sentence ?* La majorité déclina. Finalement, *le roi mérite-t-il la mort, la détention perpétuelle ou la mort avec sursis ?* Contre 360, 361 votèrent pour la mort, dont Philippe-Égalité, le duc d'Orléans, cousin du roi !

Un décret de la Convention autorisa "Capet" à revoir sa famille et à choisir un prêtre pour l'accompagner. Ce prêtre fut l'abbé Edgeworth de Firmont, d'origine irlandaise, recommandé par Madame Élisabeth.

Le 20 janvier 1793, à huit heures trente du soir, la famille royale se précipita chez le roi. Ce fut la déchirante scène des adieux qui dura sept quarts d'heure. Pas un instant, ils ne purent se soustraire à l'œil goguenard des gardes. Aucune intimité possible en cette heure tragique ! Les dernières paroles du roi furent entrecoupées de sanglots ou de douloureux silences. Enfin, il fallut se séparer.

Ce 21 janvier, à six heures du matin, pour la première fois depuis le 9 août 1792, Louis XVI entendit la messe et communia.

À huit heures, le roi quitta le Temple pour arriver, deux heures plus tard, à la Place de la Révolution, « cy-devant place Louis XV », notre actuelle Place de la Concorde.

Pendant tout le trajet, Louis XVI récita les prières des agonisants. En descendant de la voiture, il considéra la guillotine et la foule d'un air déterminé et courageux, ferme et calme, étonnant puis exaspérant la foule qui stationnait depuis plusieurs heures.

C'est là que commence notre deuxième tableau, par un rythme martial, le même que celui des timbales de l'ouverture pour évoquer les gloires de la monarchie finissante, mais ici au tambour.

Tandis que le roi, son confesseur et des gardes s'approchent de l'échafaud dressé au fond de la scène, le chœur proclame le décret du 20 janvier 1793, alors que le tambour continue : « *La Convention nationale déclare Louis XVI, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la Nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'État. Il subira la peine de mort, ce 21 janvier, l'an second de la République, Place de la Révolution.* »

Le bourreau Sanson et ses aides veulent lier les mains de Louis XVI, mais le roi se récrie : « *Me lier ? Je n'y consentirai jamais ! – Faites ce sacrifice, sire, lui conseille l'abbé de Firmont. Ce nouvel outrage est un dernier trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense.* » Ces quelques mots décident Louis XVI : « *Faites ce que vous voudrez, je boirai le calice jusqu'à la lie.* »

Pendant que les bourreaux lient ses mains avec un mouchoir, le roi chante sa toute dernière parole. Il la prononça en effet alors qu'on l'attachait à la planche de la guillotine. Elle est d'une très grande importance : « *Messieurs, je suis innocent de tout ce dont on m'inculpe. Je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français.* » *Cimenter ? !* Au sens figuré, *cimenter* signifie *consolider, affermir*... Ainsi, quelques secondes avant la chute du couperet, il considère que le « *bonheur des Français* » est en cours de construction et qu'il ne s'agit plus que de le « *cimenter* »... dans son « *sang* » ! On reste pantois devant un tel aveuglement, un tel dérèglement d'esprit et de cœur. Châtiment de Dieu.

Une fois lié, Louis XVI monta à l'échafaud avec fermeté, sans aide et d'un pas assuré. L'abbé de Firmont chante dans un mouvement ascendant accompagné par l'orchestre : « *Allez, fils de Saint Louis, montez au Ciel !* »

L'escalier gravi (pour des raisons pratiques, nous représentons la scène en bas), Louis XVI fonça sur le devant de l'échafaud afin de protester une dernière fois de son innocence. Il s'adresse à la foule : « *Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort. Je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe pas sur la France. Et toi, peuple infortuné...* »

Un ordre bref, et le tambour l'empêche de terminer sa phrase. Tout est fini, Louis XVI ne résiste plus et se laisse conduire à l'horrible machine.

Il portait encore l'anneau du sacre que l'archevêque de Reims avait glissé à son doigt avec ces paroles : « *Reçois cet anneau, signe de la sainte foi et de l'intégrité du royaume, augmentation de la puis-*



Au Temple, la famille royale pleure la mort du Roi.

*« En France le Roi ne meurt jamais.
Le Roi est mort, vive le Roi ! »*



Les municipaux viennent enlever l'enfant à sa famille.

Le 7 octobre 1793, les deux princesses se retrouvent après avoir été confrontées au petit Roi.

*« Oh ! mon enfant !
Ils l'ont rendu fou. Ce n'est plus lui. »*



sance, par lequel tu saches repousser triomphalement les puissances hostiles, détruire les hérésies, rassembler tes sujets unis dans la persévérance de la foi catholique.» Qu'en a-t-il fait ?

À ce moment, nous sommes transportés à la prison du Temple, afin de retrouver Marie-Antoinette, Élisabeth et les deux enfants royaux. Le roi leur avait promis de les revoir ce matin-là, mais personne ne vint les chercher... ils attendaient, espérant contre toute espérance.

Soudain, le couperet de la guillotine tombe, le tambour se tait. Après un silence qui laisse la famille royale étonnée et inquiète, les cris de joie d'une populace effrénée apprennent aux prisonniers que le crime est consommé : « *Vive la Nation ! Vive la République !* » Entendant ce cri, Madame Élisabeth ne peut s'empêcher de murmurer sur fond de trémolos doux et frémissants aux cordes : « *Les monstres, ils sont contents maintenant.* »

Marie-Antoinette s'effondre dans un fauteuil et les deux princesses se précipitent vers elle. Le petit Louis-Charles court vers les municipaux en s'écriant : « *Laissez-moi passer, Messieurs, laissez-moi passer !* »

– Où veux-tu aller ?

– Parler au peuple afin qu'ils ne fassent pas mourir mon père ! Au nom du Bon Dieu, laissez-moi passer ! »

Sans ménagement, le municipal goguenard lui rétorque : « *Trop tard, Capet, le tyran ne souillera plus notre terre.* » La musique se fait plaintive, accompagnant le pauvre enfant qui se jette dans les bras de sa mère. C'est alors un déluge de moqueries indignes qui déferle sur la famille royale : « *Vos larmes prouvent que vous êtes des ennemis du peuple ! Gémir pour un assassin ! Le peuple est enfin libre ! Son sang impur abreuve nos sillons !* » Le chœur reprend cette dernière phrase, tirée de la Marseillaise...

Madame Élisabeth les supplie avec douceur : « *De grâce, laissez-nous pleurer en paix !* » Mais un municipal rétorque : « *Le tyran est mort !...* »

Cette exclamation réveille la reine de France de son abattement. Suivant le mouvement de la musique, elle se redresse majestueusement et, prenant la main de son fils, le conduit au centre, pour proclamer avec une dignité toute royale : « *En France, le Roi ne meurt jamais.* » Madame Élisabeth salue du cri traditionnel : « *Le Roi est mort, vive le Roi !* » que reprend glorieusement le chœur. Ainsi fut consacrée la royauté naissante du petit Louis XVII, que dans l'émigration on reconnaissait unanimement pour roi légitime.

Les trois princesses s'inclinent profondément devant le petit roi, mais les honneurs sont de courte durée : « *Arrêtez vos singeries !* » s'écrient les municipaux.

La Convention a décrété que quiconque travaille au rétablissement de la royauté est passible de mort ! »

La dure réalité de leur condition les écrase à nouveau... et tous reprennent leur place de détenus de la République.

Le lendemain, 22 janvier, la reine vint réveiller son fils et en lui disant ce qu'elle chante ici : « *Mon enfant, il faut penser au Bon Dieu.* »

– Oh ! Maman, j'y pense, mais quand j'appelle la pensée du Bon Dieu, toujours l'image de mon père descend devant moi. »

Cette réflexion, rapportée par l'historien Alcide de Beauchesne, nous révèle non seulement la vie spirituelle du petit roi, mais encore le véritable crime de ce jour. En la personne du roi, c'est toute autorité légitime qui est guillotinée, et ce régicide se double d'un déicide, car c'est de Dieu lui-même, représenté par le Roi sacré à Reims, que les révolutionnaires voulaient se débarrasser...

La pauvre mère a l'horrible pressentiment que ses enfants seront bientôt privés de ses soins. Sur fond de violons très doux et calme, elle confie à sa belle-sœur, résignée : « *Je n'ai peut-être pas, dans le temps, donné au Roi tous les conseils qui pouvaient le sauver, mais je le rejoindrai sur l'échafaud. Oh ! oui, ma sœur, j'y monterai aussi.* »

Revenons un instant Place de la Révolution. Le journal des *RÉVOLUTIONS DE PARIS* de Louis-Marie Prudhomme ajoute ces détails barbares : lorsque la tête de Louis XVI fut tombée et montrée au peuple, « quantité de volontaires s'empressèrent de tremper dans le sang du despote le fer de leur pique, la baïonnette de leur fusil ou la lame de leur sabre. Beaucoup d'officiers du bataillon de Marseille et autres imbibèrent de ce sang impur des enveloppes de lettres qu'ils portèrent à la pointe de leur épée en disant : "Voilà le sang d'un tyran !" Un citoyen monta sur la guillotine même, et plongeant tout entier son bras nu dans le sang de Capet qui s'était amassé en abondance, il en prit des caillots plein la main et en aspergea par trois fois la foule des assistants qui se pressaient au pied de l'échafaud pour en recevoir chacun une goutte sur le front. "Frères, disait le citoyen en faisant son aspersion, frères, on nous a menacés que le sang de Louis Capet retomberait sur nos têtes ! Eh bien, qu'il y retombe ! Louis Capet a lavé tant de fois ses mains dans le nôtre ! Républicains, le sang d'un roi porte bonheur !" »

Or, cette abominable "aspersion liturgique" fut rejouée en grand lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Paris. Une multitude de bandes de soie rouge sang furent projetées des fenêtres de la Conciergerie pour retomber sur Paris figurée par une femme dans une barque, puis couvrir les quais et se jeter dans la Seine.

La V^e République d'Emmanuel Macron n'a certes pas élevé de guillotine sur la Place de la Concorde, mais le spectaculaire tableau qu'elle a offert au monde entier, exécuté avec des moyens techniques

fantastiques, accuse sa participation, son adhésion aux flots de sang répandus par la Révolution. La République française est née du crime, elle est satanique dans son essence.

TABLEAU III

CRUELLES SÉPARATIONS

Le soir du 21 janvier 1793, Marie-Antoinette supplia le gardien – c'était Goret, un brave municipal – d'obtenir pour elle, sa sœur et ses enfants des habits de deuil. La demande remonta jusqu'à la Commune où, pendant deux jours, la question fut débattue. Finalement, les vêtements furent livrés.

C'est ainsi que nous les retrouvons dans la tour du Temple. La rage révolutionnaire fut un temps apaisée par le sang de Louis XVI, mais la haine excitée contre la reine était loin d'être éteinte. Dès le 27 mars, Robespierre réclamait le bannissement de la famille royale, le jugement de Marie-Antoinette et la détention de Louis XVII au Temple.

Le Comité de salut public craignant une évasion de la famille royale, la Convention ratifia un nouveau décret, exécuté le 3 juillet 1793. C'est l'objet de la première partie de ce tableau.

Ce jour-là, à dix heures du soir, Louis XVII dort. Marie-Antoinette et Madame Élisabeth reprennent les vêtements de la famille en écoutant "Mousseline" – c'était le surnom de Madame Royale. À la demande de sa mère, la jeune fille lit à haute voix un livre de prières et de méditations sur la Passion. Marie-Thérèse entonne le *Stabat Mater*, que les deux femmes poursuivent avec elle. Puis, c'est le chœur qui se joint à leur méditation. Sans le savoir, elles anticipent en esprit le drame qu'elles vont vivre dans un instant.

« Quel est l'homme qui ne pleurerait, s'il voyait la Mère du Christ dans un tel supplice ? »

« Qui pourrait n'être pas contristé en contemplant cette Mère, souffrant avec son Fils ? »

Tout à coup, des municipaux paraissent bruyamment : *« Nous venons vous notifier l'ordre du Comité, portant que le fils de Capet sera séparé de sa mère et de sa famille. »*

« M'enlever mon enfant ? » s'écrie la reine après un bref moment de stupeur. Puis ce sont des supplications et des protestations soulignées par les cordes : *« Non, non, cela n'est pas possible ! On ne peut songer à me séparer de mon fils. Il est si jeune, si faible, mes soins lui sont nécessaires... Au nom du Ciel, n'exigez pas de moi cette séparation. »*

L'enfant réveillé en sursaut se met à crier en s'accrochant à sa mère : *« Maman ! Maman ! ne me quittez pas ! »*

Sans pitié, les municipaux enchaînent : *« À quoi bon ces criaileries, on ne te le tuera pas, ton fils ! Livre-le-nous de bonne grâce, ou nous saurons bien nous en rendre maîtres ! Regardez comme elle pleure, l'Autrichienne ! »* ajoute méchamment l'un d'eux, se délectant des larmes de la "tigresse".

« Tu fais bien tuer nos garçons aux frontières du pays ! » renchérit un troisième qui, pour le coup, s'attire cette magnifique et royale réponse de Marie-Antoinette : *« Mon fils est trop jeune pour pouvoir encore servir son pays, mais j'espère qu'un jour, si Dieu le permet, il sera fier de lui consacrer sa vie. »*

Les trois femmes font de leur corps un rempart pour défendre leur roi. Pendant une heure entière, Marie-Antoinette résiste. Jamais elle n'a tant souffert ! Une heure se passe ainsi dans une lutte inégale...

À bout de patience, les municipaux deviennent violents : *« Si tu ne nous le remets pas, nous faisons monter la garde en leur donnant l'ordre de tuer sous tes yeux ton fils et la petite. »*

Pour éviter un plus grand mal, Madame Élisabeth conseille la résignation. *« Il faut obéir, il le faut... »* répond Marie-Antoinette, vaincue, contrainte et finalement résignée. Elle adresse à son "Chou d'amour" ses dernières recommandations sur un ton poignant, avec un accent plus ému sur *« ni votre mère »* : *« Mon enfant, nous allons nous quitter. Souvenez-vous de vos devoirs quand je ne serai plus auprès de vous pour vous les rappeler. N'oubliez jamais le Bon Dieu qui vous éprouve ni votre mère qui vous aime. Soyez sage, patient et honnête, et votre père vous bénira du haut du Ciel. Mon fils, il faut obéir, il le faut... »* La musique marque la chute, la dépression, l'abandon.

Les municipaux emmènent le pauvre petit tout en pleurs qui crie avant de quitter la pièce : *« Maman ! »*

Toutes ces cruelles séparations sont autant de lambeaux de chair qu'on arrache l'un après l'autre... Toute la nuit, les sanglots de l'enfant que l'on entraînait de force résonnèrent dans le cœur déchiré de sa mère. À partir de ce jour, la reine devint comme aveugle, sourde et muette face à ses bourreaux.

Elle ne saura rien de ce que l'on faisait de son "Chou d'amour" jusqu'au 30 juillet 1793, où la reine l'aperçut pour la dernière fois, au travers d'une petite

fente du mur. Ce fut pour son supplice : l'enfant était battu par son "précepteur", l'affreux Simon ! C'en était trop !

Après cette vision qu'elle pressentait douloureusement, elle fut plongée dans la nuit la plus obscure. Elle se confia à Madame Élisabeth, l'inébranlable soutien... Isolée sur scène par un éclairage spécial et entourée d'une musique aussi sombre que possible, Marie-Antoinette entre en agonie. Solitude, désespoir.

« Mon enfant ! mon enfant... Je sens tomber sur mon cœur les larmes que mon pauvre enfant répand loin de moi. Je n'ai plus de goût à rien, Dieu s'est retiré de moi, je n'ose plus prier... »

La reine s'écroule. Mais aussitôt, Élisabeth se précipite vers elle et, silencieusement, la relève. Non, Marie-Antoinette n'est pas seule, sa sœur est là, dans sa vocation d'Ange consolateur. La musique module en *do mineur* doucement triste : *« Pardon, mon Dieu ! se reprend-elle. Et vous aussi, ma sœur, pardon ! Je crois en vous comme en moi-même, mais je suis trop tourmentée pour ne pas être menacée par quelque nouveau malheur. Mon enfant ! mon enfant... »*

Voici le sommet pathétique : *« Je sens, aux déchirements de mon cœur, les défaillances du sien... »*

La Vierge des Douleurs était là, aussi. Marie-Antoinette, figure de la véritable Reine de France, participe à la compassion de Notre-Dame. « C'est l'agonie, commente notre Père. Comme la Vierge au moment de l'agonie de Notre-Seigneur, cette femme compatit instinctivement, et par un don de l'Esprit-Saint, aux terribles souffrances de son fils. Et soudain, elle sent comme une faiblesse dont elle se repent comme d'un mauvais exemple donné à sa fille, et elle assure sa belle-sœur, si sainte et si énergique, qu'elle priera de nouveau. » La séparation d'avec son fils si chéri fut sans doute l'épreuve la plus crucifiante de son long martyre.

Le « nouveau malheur » dont elle se sentait menacée ne tarda pas. C'est l'objet de la seconde partie de ce tableau. Le 1^{er} août 1793 parurent deux décrets : le premier annonçait le jugement de la reine et de Madame Élisabeth et une réduction drastique des dépenses pour les enfants du Temple, et le second, une grande journée de réjouissances populaires pour le 10 août, avec profanation des tombeaux des rois dans la basilique Saint-Denis. La première mesure fut exécutée dès le lendemain, 2 août, à deux heures du matin.

Une musique violente accompagne l'entrée des municipaux qui viennent annoncer une nouvelle séparation : *« Sur la réquisition du procureur de la Commune, la Convention ordonne que la veuve Capet soit conduite à la Conciergerie en vue de l'instruction de son procès. »*

« Ma mère, raconte Madame Royale, entendit la lecture de ce décret sans s'émouvoir et sans leur dire une seule parole. » C'est Madame Élisabeth qui rompt le silence : *« Monsieur, je demande au Comité de salut public la grâce de partager la nouvelle prison de ma sœur. »*

– *Je désire aussi suivre ma mère* », ajoute Marie-Thérèse. Elles n'obtiennent qu'une vague réponse qui les persuade qu'elles voient la reine pour la dernière fois. Marie-Thérèse en est effrayée.

Élisabeth, toujours forte et attentive, s'empresse de rassembler un paquet pour sa sœur, tandis que la reine a tout juste le temps de donner ses dernières recommandations à sa fille : *« Ma fille, prenez courage. Ayez bien soin de votre tante et obéissez-lui comme à une seconde mère. Oh ! ma fille, ne vous laissez pas accabler. Vous avez de la religion, cela vous soutiendra. »*

Après l'avoir embrassée, Marie-Antoinette se jette dans les bras d'Élisabeth : *« Oh ! ma bonne et tendre sœur ! Dans quelle position je vous laisse ! Pensez toujours à moi. Ma chère sœur, je vous recommande mes pauvres enfants. »*

Madame Élisabeth l'encourage avec quelques mots bien bas, car la présence envahissante des municipaux ne permet pas d'en faire davantage : *« Que le Dieu auquel vous êtes fidèle vous soutienne et vous console dans ce que vous aurez à souffrir... »* Et dans un terrible adieu, si bref ! les deux sœurs chantent en un duo qui va, s'éteignant : *« Mon Dieu, qu'il est déchirant de se quitter pour toujours ! Adieu ! »*

Marie-Thérèse se souvient de cette scène : « Alors ma mère partit, sans jeter les yeux sur nous, de peur sans doute que sa fermeté ne l'abandonnât [...]. En sortant de la tour, elle se frappa la tête à un guichet, ne pensant pas à se baisser ; on lui demanda si elle s'était fait du mal : "Oh non ! dit-elle, rien à présent ne peut me faire du mal." »

Elle ne peut imaginer l'infâme accusation qu'on trame contre elle... et qui sera portée par son fils lui-même ! Pour y arriver, le couple Simon traite l'enfant selon une alternance de rigueur et de douceur afin de briser méthodiquement sa volonté. On le fait successivement jeûner et manger à l'excès, on le rend malade en lui faisant boire toutes sortes d'alcools et de liqueurs fortes. Pour cet enfant, habitué à une vie équilibrée, que de souffrances !

Au bout d'un mois, le "Chou d'amour" est complètement délabré. Il est en condition de dire et de faire tout ce qu'on voudra de lui. Le 6 octobre 1793, le petit "Louis-Charles Capet" a appris son rôle, il est prêt, moyennant une forte dose de rhum... Bientôt, le procès de Marie-Antoinette pourra commencer.

TABLEAU IV

VICTIME EXPIATRICE

Le quatrième tableau s'ouvre par un grand motet polyphonique accompagné par le chœur des cuivres. Ce texte, chanté aux Ténèbres du Jeudi saint, est l'un des passages les plus importants de la Sainte Écriture. Il s'agit du *Poème du Serviteur souffrant* du *LIVRE D'ISAÏE* au chapitre 53. Cette évocation nous plonge dans la vocation rédemptrice du petit roi Louis XVII, figure du Rédempteur.

« Ecce vidimus eum non habentem spéciem, neque decorem, aspectus ejus in eo non est. Hic peccata nostra portavit, et pro nobis dolet; ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras. »

« Voici que nous l'avons vu sans éclat ni beauté, il n'a plus forme humaine. C'est lui qui a porté nos péchés et qui souffre pour nous, lui qui a été blessé pour nos péchés. »

Tous les hommes peuvent le dire de Jésus souffrant. De même, tous les Français peuvent se dire cela de leur petit roi au Temple; c'était leurs crimes qui l'avaient fait ce qu'il était.

« Cujus livore sanati sumus. »

« C'est par ses plaies que nous avons été guéris. »

C'est tout le mystère de la Rédemption. Cet être innocent qui souffre horriblement dans son corps, dans sa chair, dans son esprit, atteint dans son moral, est réduit à rien. Jésus sur la Croix, c'est effrayant! Louis XVII "travaillé" par ses geôliers, c'est effrayant! Or, c'est pour nous que cet innocent souffre, c'est un sacrifice de Rédemption.

S'il accepte de souffrir par amour pour Dieu et pour ses frères, jusqu'à ses persécuteurs, Dieu pardonnera à tous. Dieu leur offrira un nouveau salut et l'innocent verra une postérité innombrable.

Dans l'orthodromie divine de notre France royale, Louis XVII est mort parce que Dieu a des visées sur notre peuple, il fallait payer pour les péchés de ses ancêtres immédiats, de Louis XIV à son propre père. Cet enfant de dix ans en est mort, non comme un signe de malédiction, mais au contraire comme un signe de pardon, car par sa mort, nous serons sauvés. C'est un rayon de Lumière qui perce les épaisses Ténèbres dans lesquelles nous allons pénétrer.

Nous retrouvons Marie-Thérèse, seule, la tête dans les mains, terrassée par l'horreur. Une musique triste se fait entendre, où une petite note aiguë et lancinante est tenue au violon. Soudain, la porte s'ouvre, des municipaux poussent Madame Élisabeth dans la pièce et referment la porte à double tour. Élisabeth et Marie-Thérèse se regardent un instant, interdites, puis s'élancent l'une vers l'autre.

Élisabeth s'écrie douloureusement indignée : *« Oh !*

mon enfant ! Ils l'ont rendu fou. Ce n'est plus lui. Les monstres... cela ne leur a pas suffi de tuer leur Roi, il fallait encore qu'ils l'avalissent... »

En ce 7 octobre 1793, jour où la Révolution a dévoilé toute l'horreur de sa haine diabolique, les deux princesses furent confrontées, d'abord la sœur pendant trois heures, puis la tante pendant une heure, au misérable Louis-Charles. Les deux fois, l'enfant a affirmé que sa mère et sa tante l'entraînaient à commettre avec elles les pires dépravations sexuelles... Odieuse et lubrique machination surgie des cerveaux dépravés de Chaumette et d'Hébert, deux produits exemplaires de la Révolution : petits bourgeois incapables, vicieux, au verbe facile et grossier.

Marie-Thérèse répond : *« C'est affreux ! Maman et vous serez condamnées à cause de mon frère ! Comment a-t-il pu affirmer une telle infamie ! »* Les trémolos aux cordes accentuent son trouble intérieur.

Madame Élisabeth, elle, n'est pas dupe. Elle devine qui sont les vrais auteurs de ce crime abominable. Encore une fois, l'Ange consolateur tente d'apaiser sa nièce : *« Ma fille, votre frère est plus à plaindre qu'à blâmer... N'avez-vous pas vu son regard éteint ? Ses joues flétries ? Ses épaules courbées ? Ses mains meurtries ? Son front humilié ? »*

Qui ne reconnaîtrait, y compris dans la musique qui rappelle le motet d'ouverture du tableau, *« l'homme des douleurs »* n'ayant *« plus forme humaine »*, le Serviteur souffrant en ce pauvre enfant ?

Élisabeth poursuit, horrifiée par l'ignoble découverte : *« Ce monstre de Simon l'a travaillé – mon Dieu ! – et il lui a fait dire ce qu'il voulait, après l'avoir enivré, drogué... Le pauvre enfant, ils l'ont rendu fou. »*

Que d'ignominies ! La leçon qu'elle en tire est inspirée de deux lettres qu'elle écrivit à son amie Angélique de Bombelles, les 7 février 1791 et 18 février 1792 : *« La main de Dieu s'est appesantie sur nous d'une manière trop visible... Prions, ma fille, supplions-le de retirer l'aveuglement dont il a frappé ce malheureux royaume. Mais je crains que nous ne le méritions pas encore : nous sommes destinées à fléchir la colère de Dieu. »* Le mal est trop grand, le crime trop affreux, Dieu a besoin de victimes... elle est prête. Et d'avance, elle s'unit à la Passion de son Divin Sauveur.

Lorsqu'en 1813, Napoléon fit raser la tour du Temple parce que *« trop de souvenirs y étaient attachés »*, on découvrit dans la chambre de Madame Élisabeth deux inscriptions gravées sur le mur :

« *Per agoniam et passionem tuam, libera nos.*

« *Per mortem et sepulturam tuam, libera nos.* »

« *Par votre agonie et votre passion, libérez-nous.*

« *Par votre mort et votre sépulture, libérez-nous.* »

Elle les entonne avec sa nièce, mais nous nous sommes permis de remplacer le « *libera nos* » par « *Cor Jesu, miserere nobis* », que le chœur chante en réponse aux invocations.

Madame Élisabeth n'y contredira pas, elle qui était si dévouée aux Saints Cœurs de Jésus et Marie. C'est pourquoi nous complétons par cette dernière invocation :

« *Tu quem gladius doloris pertransivit,*

Cor Mariæ, ora pro nobis.

« *Vous que le glaive de douleurs a percé,*

Cœur de Marie, priez pour nous. »

TABLEAU V

LE PROCÈS DE MARIE-ANTOINETTE

« Du 3 août au 12 octobre 1792, écrit Jean Chalon dans sa biographie *CHÈRE MARIE-ANTOINETTE*, Marie-Antoinette a été ensevelie à la Conciergerie. On considère la reine comme déjà morte. On se trompe [...]. Une autre Marie-Antoinette est née, ce n'est plus l'archiduchesse de Schönbrunn, la dauphine de Versailles, la reine de Trianon, la prisonnière du Temple, c'est quelqu'un d'autre qui, dans les ténèbres de la Conciergerie, a trouvé sa lumière. » Notre Père précise que c'est la sainte, la victime, la martyre !

Avec l'accusation forgée de toute pièce et mise de force dans la bouche du petit roi, tout est prêt. Le procès peut commencer. Le lundi 14 octobre, la salle est comble, ce n'est pas tous les jours que l'on peut voir une reine de France accusée de crimes « inconnus aux enfers », ne cesse de marteler la propagande. C'est à ce procès que nous allons assister dans ce cinquième tableau.

Le mouvement rapide des premiers violons figure l'ambiance fébrile de la salle. Entre deux gardes, Marie-Antoinette paraît, en habits de deuil et s'assoit sur un fauteuil. Le chœur chante le réquisitoire de l'accusateur public, Antoine-Quentin Fouquier-Tinville, comme pour augmenter encore sa pompeuse emphase : « *À l'instar des Messaline, Brunehaut, Frédégonde et Médicis, que l'on qualifiait autrefois de reines de France, et dont les noms à jamais odieux ne s'effaceront pas des fastes de l'histoire...* » Messaline († 48), dont le nom restera attaché à la pauvre Marie-Antoinette, était la femme de l'empereur Claude. Elle exerça sur son faible mari un empire absolu, éloigna de lui les meilleurs conseillers et se livra à une débauche effrénée. Voilà comment on voulait peindre l'épouse de Louis XVI.

Fouquier-Tinville continue : « *Marie-Antoinette, veuve de Louis Capet, a été depuis son séjour en France le fléau et la sangsue des Français. La voici, prévenue d'avoir conspiré contre la France.* »

Aussitôt, une grêle d'insultes succède à cette pluie d'insanités : « *À mort l'Autrichienne ! Bougresse ! La tête de Madame Veto ! À mort !* » Tout au long de cette scène éprouvante, la foule ne cessera pas de vociférer avec acharnement les pires outrages.

Marie-Antoinette reste impassible. Elle assiste à tout « en continuant à jouer d'un clavecin imaginaire sur les accoudoirs du fauteuil où elle est assise et dont les “furies de la guillotine”, les tricoteuses, les poissardes, exigent parfois qu'elle se lève pour répondre, debout, aux questions. “Le peuple sera-t-il bientôt las de mes fatigues ?” murmure la reine que lassent aussi d'incessantes hémorragies. » En effet, d'après les témoignages, Marie-Antoinette endurait d'abondantes et humiliantes pertes de sang... comme sainte Thérèse d'Avila qu'elle aimait beaucoup.

Le réquisitoire terminé, le président du Tribunal, Amand-Martial Herman, s'adresse à l'accusée : « *Prêtez une oreille attentive, vous allez entendre les charges qui vont être portées contre vous.* »

Le défilé des témoins commence. S'il n'y a pas de preuves, il y a des témoins, ah ! ça oui ! Chacun apporte son détail farfelu et son histoire aussi grotesque qu'invraisemblable. Tout ce flot inconsistant a pour seul but de faire impression... le seul témoin attendu, c'est le quatrième, car les accusateurs savent qu'il apporte LA charge capitale. Il se présente : « *Jacques-René Hébert. Je peux prouver la conspiration d'Antoinette.* » Cet Hébert est le même que nous avons vu avilir Louis XVII. Il présente trois chefs d'accusation, dont voici le premier : « *Un jour, au Temple, j'ai trouvé dans son livre d'église un de ces signes contre-révolutionnaires consistant en un cœur enflammé, traversé par une flèche, sur lequel était écrit : Jesus, miserere nobis.* »

Le chant a commencé faussement calme, puis s'est échauffé avec l'ajout d'instruments pour terminer en parodie de dévotion. Satan ne s'y trompe pas : le Sacré-Cœur est vraiment la pièce maîtresse de la Révolution et de la Contre-Révolution, les uns pour le combattre, les autres pour le servir !

Hébert, qui signait d'horribles pamphlets sous le nom du Père Duschene, continue avec sa deuxième accusation : « *Parmi les municipaux, il existait quelques hommes dans le cas de se dégrader au point de servir la tyrannie.* » En effet, les captives, et particulièrement Madame Élisabeth, avaient le don de retourner les municipaux au bon cœur. Elles avaient



Au procès, Hébert accuse Marie-Antoinette des pires crimes.

La Reine émue :

« Si je n'ai pas répondu, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille interpellation faite à une mère. J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici. »



Les derniers conseils de Madame Élisabeth à sa nièce, avant d'être emmenée par les Municipaux à son procès.

Le procès, les 9 et 10 mai 1794 :

*« Quel est votre nom ?
– Élisabeth Marie de France,
sœur de Louis XVI, tante de
Louis XVII votre Roi. »*



ainsi établi un véritable réseau qui leur permettait de communiquer avec l'extérieur et connaître les nouvelles importantes. Hébert avait pu extorquer au pauvre Louis XVII le nom de ces braves municipaux.

Soudain, il plonge avec délectation dans l'infâme, en exposant son troisième chef d'accusation qui dépasse tout ce qu'on pouvait imaginer dans le mal.

« D'après la déclaration que nous a faite le jeune Capet, sa mère et sa tante se livraient avec lui à la débauche la plus effrénée. On ne peut douter qu'il y ait eu un acte incestueux entre la mère et le fils. Cela, dans l'unique espoir politique de s'assurer le droit de régner sur son moral. »

L'accusation est tellement ignoble et insoutenable que sur le moment, personne n'osa relever le fait...

« Qu'avez-vous à répondre à la déposition du témoin ? » demande Herman. Marie-Antoinette répond avec son inaltérable majesté : *« Je n'ai aucune connaissance des faits dont parle Hébert. Je sais seulement que le Cœur a été donné à mon fils par ma sœur. »* Madame Élisabeth, apôtre du Sacré-Cœur !

Marie-Antoinette se rassied... mais dans la foule, quelqu'un remue le fer dans la plaie avec méchanceté, ce que personne n'avait osé faire : *« Citoyen président, l'accusée n'a pas répondu sur le fait dont a parlé le citoyen Hébert, à l'égard de ce qui s'est passé entre elle et son fils. »*

À la demande du président, Marie-Antoinette se redresse. Elle prononce ces mots qui condamnent ses juges : *« Si je n'ai pas répondu, c'est que la nature se refuse à répondre à une pareille interpellation faite à une mère. »* Puis, avec force : *« J'en appelle à toutes celles qui peuvent se trouver ici. »*

L'accusée paraît vivement émue et des trémolos doux et lents aux cordes nous assurent que le public l'est aussi. Un tumulte d'approbation condamnait Hébert et innocentait Marie-Antoinette. Pour rattraper ce changement subit d'opinion, les juges passent, ils savent bien que tout cela n'est que diffamation vaine.

Trois femmes faisant office de narratrices racontent sur une musique animée : *« Pendant quinze heures, Antoinette est sur la sellette. Quarante témoins, et aucune charge. »* Pendant tout son procès, Marie-Antoinette répondit avec une limpidité, une vérité, une sérénité, un pardon, une courtoisie même, en face de ces brutes. À onze heures du soir, la séance fut levée. La reine, épuisée et assoiffée, retourna péniblement à la Conciergerie. Pris de pitié, un garde lui tendit un bras pour l'aider ; ce geste lui valut la prison.

« Le lendemain, à neuf heures, le procès reprend. »

Les témoins ont beau se presser au portillon, ils n'apportent aucune charge. Fouquier-Tinville est hors de lui : *« Le dossier est désespérément vide ! Il nous faut sa tête ce soir. »* Herman en est réduit à exhumer de vieux comptes, comme les luxueuses dépenses de

« Madame Déficit » pour le Trianon, ou de vieilles affaires comme celle du Collier.

Les femmes poursuivent leur récit sur un air semblable, mais plus haut : *« Le défilé des témoins continue... Et s'arrête enfin. Il est minuit. »* On a beau chercher, il n'y a rien... Herman demande à Marie-Antoinette : *« Ne vous reste-t-il plus rien à ajouter pour votre défense ? »*

« Calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien », écrira-t-elle dans quelques heures, la reine outragée répond : *« Hier, je ne connaissais pas les témoins, j'ignorais ce qu'ils allaient déposer contre moi. Eh bien ! personne n'a articulé contre moi aucun motif positif. Je finis en observant que je n'étais que la femme de Louis XVI, et qu'il fallait bien que je me conformasse à ses volontés. »* La foule assoiffée de "sang impur" vocifère : *« À mort la veuve Capet ! »*

Herman annonce la fin des débats. Les femmes racontent la suite : *« Après la défense, l'accusation, le jury, voici la sentence. Il est quatre heures du matin. »*

Une heure durant, les jurés ont débattu la question, Marie-Antoinette a prié. Or, on était le 15 octobre, fête de sainte Thérèse d'Avila... Ramenée à la salle d'audience, elle apprend sa sentence : *« Le Tribunal condamne Marie-Antoinette, dite Lorraine d'Autriche, veuve de Louis Capet, à la peine de mort. Le présent jugement sera exécuté sur la place de la Révolution, ce jourd'hui 16 octobre, à midi. »*

En entendant sa condamnation à mort, le visage de Marie-Antoinette ne montra aucune altération. Elle « traversa la salle comme sans rien voir ni rien entendre, témoigne son défenseur Chauveau-Lagarde, et lorsqu'elle fut arrivée devant la barrière où était le peuple, elle releva la tête avec majesté ».

Reconduite à la Conciergerie, la reine condamnée réclama de quoi écrire. Elle rédigea son testament, sous la forme d'une lettre adressée à sa chère sœur Élisabeth (cf. *encart page suivante*). Elle y affirmait sa foi et c'est la phrase que chante le chœur sur un air à trois temps dans l'oratorio, calme comme une berceuse mélancolique : *« Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée. »*

C'est la lettre d'une femme, admire notre Père, qui parle « avec une conscience absolument pure, elle n'a rien à se reprocher, elle n'a vécu que pour la France, elle n'a vécu que pour son époux, elle n'a vécu que pour ses enfants, et quand tout a été perdu, elle s'est retournée vers son Dieu ». Madame Élisabeth ne lira jamais ces lignes.

Marie-Antoinette écrivit encore sur la page de garde de son livre de prières, à l'intention de ses enfants, ces quelques lignes chantées à deux voix de

LE TESTAMENT DE MARIE-ANTOINETTE

CE 16 octobre, à quatre heures et demie du matin.

C'est à vous, ma Sœur, que j'écris pour la dernière fois. Je viens d'être condamnée, non à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère. Comme lui, innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ses derniers moments.

Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien. J'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants ; vous savez que je n'existais que pour eux. Et vous, ma bonne et tendre Sœur, vous qui avez par votre amitié, tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle position je vous laisse !

J'ai appris par le plaidoyer même du procès que ma fille était séparée de vous. Hélas ! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire, elle ne recevrait pas ma lettre ; je ne sais même pas si celle-ci vous parviendra. Recevez pour eux deux ici ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous et jouir en entier de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé de leur inspirer : que les principes et l'exécution exacte de ses devoirs sont la première base de la vie, que leur amitié et leur confiance mutuelle en feront le bonheur.

Que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère par les conseils que l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui

inspirer. Que mon fils, à son tour, rende à sa sœur tous les soins, les services que l'amitié peut inspirer ; qu'ils sentent enfin tous deux que dans quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union. Qu'ils prennent exemple de nous. Combien dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolations ! et dans le bonheur, on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami ; et où en trouver de plus tendre et de plus cher que dans sa propre famille ? Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père que je lui répète expressément : qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.

J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de la peine. Pardonnez-lui, ma chère Sœur, pensez à l'âge qu'il a et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut et même ce qu'il ne comprend pas. Un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux le prix de vos bontés et de votre tendresse pour tous deux.

Il me reste encore à vous confier mes dernières pensées. J'aurais voulu vous les écrire dès le commencement du procès ; mais, outre qu'on ne me laissait pas écrire, la marche en a été si rapide que je n'aurais réellement pas eu le temps.

Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle de mes pères, dans celle où j'ai été élevée et que j'ai toujours professée ; n'ayant aucune conso-

lation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion, et même le lieu où je suis les exposerait trop s'ils y entraient une fois, je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que dans sa bonté il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je formais depuis longtemps pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde et sa bonté.

Je demande pardon à tous ceux que je connais et à vous, ma Sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurais pu vous causer. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis adieu à mes tantes et à tous mes frères et sœurs. J'avais des amis ; l'idée d'en être séparée pour jamais et leurs peines sont un des plus grands regrets que j'emporte en mourant. Qu'ils sachent du moins que, jusqu'à mon dernier moment, j'ai pensé à eux.

Adieu, ma bonne et tendre sœur ; puisse cette lettre vous arriver ! Pensez toujours à moi. Je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfants. Mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours ! Adieu, adieu !

Je ne veux plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre de mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre [juteur] ; mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot et que je le traiterai comme un être absolument étranger.

femmes, plus tristes : « *Mon Dieu, ayez pitié de moi ! Mes yeux n'ont plus de larmes pour pleurer pour vous, mes pauvres enfants ! Adieu ! Adieu !* »

Avant de clore ce tableau, suivons-la sur la Place de la Révolution. Jean Chalon raconte : « Place de la Révolution, enfin. À midi quinze, tout sera terminé. Marie-Antoinette n'a plus que quelques instants à vivre. Elle recevra la mort comme une sœur bien-aimée vers laquelle elle se précipite avec "légèreté et promptitude", dira un témoin. Dans sa hâte, elle

marche sur les pieds du bourreau. "*Ah ! Monsieur, je vous en demande pardon.*" »

« Pardon, ce sera le dernier mot qui sortira de la bouche de Marie-Antoinette et c'est l'un des plus beaux qui existe dans notre langue. Pardon... »

Et c'est surtout la porte du Ciel ! « Elle est morte véritablement comme une sainte, disait notre Père, et j'espère qu'un jour on parlera aussi bien de la canonisation de Marie-Antoinette que de celle de sa sœur, Madame Élisabeth. »

TABLEAU VI

DERNIERS CONSEILS

Après la mort de Marie-Antoinette, les révolutionnaires ne supportèrent pas l'idée que la République dépensât quoi que ce soit pour les restes de la race

de Capet. La détention connut un durcissement. Avant d'emmurer le pauvre petit Louis XVII, Hébert, le même ignoble Hébert lui fit déclarer de nouvelles

accusations contre sa tante... mais cette fois-ci, c'en était trop, la Commune de Paris ne voulut pas en tenir compte.

Pour les princesses, les repas furent rationnés, le chauffage réduit à son strict minimum. Les municipaux exigeaient que la porte de leur chambre restât ouverte le jour, et ils chantaient toute la nuit des airs obscènes pour les empêcher de dormir. À tout instant, à toute heure du jour ou de la nuit, ils pouvaient surgir afin de fouiller les prisonnières. Elles se réfugiaient dans la prière. Marie-Thérèse, devenue la duchesse d'Angoulême, en témoigna.

Un souvenir précieux nous révèle quelle était la prière de cette sainte princesse. Le baron François Hüe, fidèle serviteur de la famille royale, raconte : « Un jour que l'ordre de mon service m'avait fait entrer chez Madame Élisabeth, je trouvai cette princesse en prière. Mon premier mouvement fut de me retirer. "Restez, me dit-elle, vazez à vos occupations ; je n'en serai pas dérangée." Voici quelle était la prière de Madame Élisabeth, car elle me permit de la copier. »

C'est ainsi que nous connaissons l'admirable prière d'abandon de Madame Élisabeth. Elle ne fut pas composée par elle, car cette prière existait déjà dans un livre de piété, *LE PARFAIT ADORATEUR DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS*, de Gabriel Nicolet, paru en 1753. Cette prière n'en reste pas moins la fidèle expression des sentiments de la pieuse princesse. Elle se l'est appropriée en modifiant quelques mots et surtout, en ajoutant deux précisions qui définissent parfaitement l'état de son âme.

Les cordes créent un climat recueilli et paisible, par de longs accords sans mouvement, très doux, avec des enchaînements sur les degrés faibles et les cadences plagales qui accentuent le caractère tranquille et serein de la prière.

« Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu ? Je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien que Vous ne l'avez prévu de toute éternité. Cela me suffit, ô mon Dieu, pour être tranquille. »

« Pour être tranquille. » Ces mots ont été ajoutés par la princesse. C'est tout elle ! Très vive, tout feu tout flamme, Madame Élisabeth jugeait avec rapidité et n'hésitait guère avant d'agir, rien ne l'arrêtait. Comme elle a rongé son frein ! « Si ce n'était pas la volonté de Dieu, il y aurait de quoi se bien impatienter ! » s'exclamait-elle le 27 avril 1790. À l'école des Tuileries et du Temple, elle apprit à maîtriser son fougueux caractère de Bourbon, contrainte d'abord, puis résignée...

« J'adore vos desseins éternels, je m'y sou mets de tout mon cœur. Je veux tout, j'accepte tout, je vous fais un sacrifice de tout. »

Vraiment, elle a tout sacrifié, sans retour, sans rien garder pour elle. Innocente, pure et charitable, elle fut le soutien de la famille royale, employant toute sa vivacité et sa délicatesse à adoucir leurs maux. Marie-Antoinette confia que c'est le calme de Madame Élisabeth qui les a soutenus. Sans quitter le climat d'abandon, des tensions dans la musique annoncent le secret de ce calme :

« J'unis ce sacrifice à celui de votre cher Fils, mon Sauveur, vous demandant, par son Cœur sacré et par ses mérites infinis la patience dans nos maux et la parfaite soumission qui vous est due pour tout ce que vous voulez et permettez. »

« Lorsque Jésus-Christ fut trahi, abandonné, il n'y eut que son Cœur qui souffrit de tant d'outrages ; son extérieur était calme, et prouvait que Dieu était vraiment en Lui. Nous devons l'imiter, et Dieu doit être en nous. Ainsi, mon cœur, calmez-vous, soumettez-vous, et adorez en paix les décrets de la Providence, sans vous permettre de porter vos regards sur un avenir affreux pour quiconque ne voit qu'avec des yeux humains. » Ce précieux conseil donné à madame de Raigecourt, le 15 février 1791, elle-même en vivait... Tout ce qu'elle voyait la faisait horriblement souffrir. Parfois, elle avoue humblement avoir « l'âme toute noire » ou « une humeur de dogue », mais rien de ce combat intérieur ne transparaissait au-dehors, prouvant bien que Dieu était vraiment en elle. « Ma vivacité me soutient, et dans les moments de crise, Dieu m'accable de bontés », écrit-elle le 11 mai 1791 à « Rage ».

« La patience dans nos maux. » Elle a ajouté « dans nos maux ». Madame Élisabeth quitte le caractère individuel de la prière et demande la grâce de la patience et de la soumission pour tous ceux qui souffrent avec elle. Tout entière abandonnée entre les mains du Bon Dieu, elle désire faire profiter sa famille chérie du fruit de son sacrifice. Le calme, la patience et la résignation que tous ont montrés, c'est à son exemple et à ses prières qu'ils les doivent.

Un « Ainsi soit-il » aussi paisible et tranquille que l'ensemble de la prière vient clore la méditation de Madame Élisabeth. Soudain, une musique légère au piano change l'atmosphère. Marie-Thérèse s'avance. *« Oh ! ma tante, je ne parviens pas à agrafier ma robe... »*

– Ma fille, il faut que vous sachiez le faire toute seule. Lorsque je ne serai plus là... »

Cette pensée horrifie la jeune fille qui s'écrie aussitôt : *« Je vous en prie ! »*

Plus tard, la duchesse d'Angoulême raconta que sa tante « qui ne prévoyait que trop le malheur auquel j'étais destinée, m'avait accoutumée à me servir seule et à n'avoir besoin de personne. Elle

avait arrangé ma vie de manière à en employer toutes les heures : le soin de ma chambre, la prière, la lecture, le travail, tout était classé. Elle m'avait habituée à faire mon lit seule, me coiffer, me laver, m'habiller, et elle n'avait, de plus, rien négligé de ce qui pourrait entretenir ma santé. Elle me faisait jeter de l'eau pour rafraîchir l'air de ma chambre, et avait exigé en outre, que je marchasse avec une grande vitesse pendant une heure la montre à la main, pour empêcher la stagnation des humeurs.» On admire la force, l'équilibre, la délicatesse et le réalisme de la princesse, sans compter la préparation spirituelle ! Madame Élisabeth savait qu'un jour ou l'autre elle gravirait l'échafaud, mais Marie-Thérèse... C'est grâce aux conseils de sa tante, autant spirituels que pratiques, que Madame Royale survécut à l'épreuve sans devenir folle.

Élisabeth aspirait-elle au martyre ? D'abord, non, mais à partir du moment où la foi catholique fut en cause, elle l'envisagea avec détermination, jusqu'à l'admirable résolution dont elle fit preuve en janvier 1791 et qu'elle chante ici à sa nièce, avec fermeté et conviction : *« Je n'ai point de goût pour le martyre, mais je sens que je serais heureuse d'avoir la certitude de le souffrir, plutôt que d'abandonner le moindre article de ma foi. J'espère que si j'y suis destinée, Dieu m'en donnera la force. Il est si bon ! »*

Elle terminait ainsi : *« C'est un Père si occupé du véritable bonheur de ses enfants, que nous devons avoir toute confiance en lui. »* Même aux moments les plus terribles, elle rebondit aussitôt dans la confiance totale en Dieu, avec une gaieté entraînante et encourageante pour ses lectrices... et sa nièce.

« Comment les Français sont-ils devenus si méchants ? » demande alors Madame Royale, courroucée. Une certitude habite Élisabeth : *« Ah ! mon cœur, le sang français est toujours le même ! »* écrivait-elle à Madame de Bombelles le 28 février 1791. Elle chante la suite : *« On leur a donné une dose d'opium bien forte, mais elle n'a pas attaqué le fond de leur cœur. Il n'est point glacé, et l'on aura beau faire, il ne changera jamais. »*

Marie-Thérèse rétorque, indignée : *« Ce sont des assassins ! – Ne confondez jamais les Français avec les monstres qui outragent la douceur et la loyauté françaises, répond sa tante, dans un air optimiste à trois temps. Un jour, cette Nation reviendra à son amour premier en ajoutant encore un amour de repentir. »*

Puis elle s'exclame avec une joie pleine d'espérance : *« Pour moi, je sens que j'aime ma patrie mille fois davantage... »* Cette invincible confiance d'une sainte princesse française doit ranimer notre courage... du Ciel, elle aime toujours sa chère France ! Et sa prière est toujours la même :

« Daigne le Seigneur se laisser fléchir et jeter sur la France un regard de miséricorde. » Le chœur nous invite avec chaleur à nous joindre à elle pour implorer cette grâce du Ciel.

À force de prières, Madame Élisabeth avait compris que Dieu la destinait à fléchir Sa colère par le sacrifice de sa propre vie. Le soir du 9 mai 1794, Madame Royale était prête, Madame Élisabeth aussi... l'atmosphère de douce espérance est brusquement troublée par les municipaux. La musique est heurtée et les dialogues courts et hachés, pressés.

« Citoyenne, veux-tu bien descendre ? »

– Et ma nièce ?

– On s'en occupera après. »

Pour rassurer Marie-Thérèse, elle l'embrasse et lui dit : *« Je vais remonter... »* mais elle n'a pas le temps de terminer sa phrase que le municipal lui lance : *« Non, citoyenne, tu ne remonteras pas. Prends ton bonnet et descends. »*

Madame Royale, comprenant qu'elle va perdre sa tante, se jette à son cou. *« Préparez-vous, ma fille, vous me suivrez bientôt. »* On presse Madame Élisabeth. *« Permettez-moi seulement de dire quelques mots à ma nièce. – Impossible. Il faut nous rendre sans délai à la Conciergerie »,* réplique un municipal sans ménagement.

L'heure est venue... Madame Élisabeth ne peut lui dire qu'un mot : *« Ayez du courage et espérez toujours en Dieu ! »* Et un garde arrache la pauvre orpheline des bras de sa bien-aimée tante.

« Elle sortit avec ces diables », racontera laconiquement la duchesse d'Angoulême. Elle resta seule, sanglotante, désespérée...

Madame Élisabeth fut conduite à la Conciergerie. Une heure plus tard, à vingt-deux heures, dans la salle du Conseil du Tribunal révolutionnaire, elle subit son premier interrogatoire. Le lendemain, à dix heures, l'audience commença. Dans notre oratorio, par un brusque changement d'éclairage qui isole Élisabeth, nous sommes transportés au Tribunal pour entendre le réquisitoire de Fouquier-Tinville chanté ici par le chœur, accompagné par les jeux agressifs de l'orgue :

« C'est à la famille Capet que le peuple français doit tous ses maux. L'infâme Élisabeth a partagé tous les crimes de Capet, de la Messaline Antoinette, de ses frères. Elle s'est associée à tous leurs projets. »

Le président Dumas – un bénédictin défroqué qui a condamné à mort son père et son frère ! – interroge l'accusée, et le chœur lui prête sa voix : *« Quel est votre nom ? »*

La princesse, avec la fierté d'une conscience pure et bien française, se nomme, et son nom est sa condamnation, elle le sait parfaitement : *« Élisabeth Marie de France, sœur de Louis XVI, tante de »*

Louis XVII votre Roi. » Tout est dit. C'était signer son arrêt de mort. De toute façon, ses juges n'ont rien d'autre à apporter, Chauveau-Lagarde, le défenseur de Madame Élisabeth et qui avait aussi plaidé pour la Reine, le leur affirma en face. Pour sauver l'honneur de la France, le courageux avocat, sachant qu'il risquait sa vie, termina son discours « en disant qu'au lieu d'une défense je n'aurais plus à présenter pour Madame Élisabeth que son apologie ; mais que dans l'impuissance où j'étais d'en trouver une qui fût digne d'elle, il ne me restait plus qu'une seule observation à faire : c'est que la Princesse qui avait été à la cour de France le plus parfait modèle de toutes les vertus ne pouvait pas être l'ennemie des Français. » Ce fut alors un déchaînement de haine et d'imprécations...

Pourquoi les maîtres de la Terreur voulurent-ils sa mort ? Ils l'avouèrent eux-mêmes dans une de leurs questions que chante le chœur : *« Vous avez manifesté dans tout le cours de la Révolution une opposition frappante au nouvel ordre des choses ; Vous nieriez*

vainement votre zèle et votre ardeur à servir les ennemis du peuple et les assassins de la patrie. »

Madame Élisabeth fut inébranlable face à la Révolution, elle n'a jamais pactisé avec elle. Jamais elle n'a assisté à une messe constitutionnelle, contrairement à la famille royale, et on ne le lui a pas pardonné. « Je vivrai et mourrai sans avoir rien à me reprocher vis-à-vis de Dieu et des hommes », avait-elle écrit le 21 avril 1791, c'était bien là son crime pour la Révolution !

Au procès, les greffiers n'ont pas écrit l'une de ses réponses, mais des témoins l'ont rapportée telle qu'elle la chante ici : *« À quoi servent toutes vos questions ? Vous voulez ma mort, je suis prête. J'ai fait à Dieu le sacrifice de ma vie. »*

C'est donc dans le calme le plus parfait qu'elle écoute sa condamnation : *« Le Tribunal révolutionnaire condamne Élisabeth Capet et les vingt-quatre autres accusés à la peine de mort. Le présent jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures. »* Pour en faire de véritables martyrs.

TABLEAU VII LE MARTYRE

La scène commence par un air martial aux instruments introduit par quelques mesures de tambour, sur le même rythme que les timbales du prologue.

Fouquier-Tinville murmura, à la fin du procès de Madame Élisabeth, avec un dépit peut-être mêlé d'admiration s'il en était capable : « Il faut avouer cependant qu'elle n'a pas poussé une plainte ! » Par dérision, le président du tribunal, l'enragé Dumas, riposta les mots que chantent le chœur à l'ouverture de ce tableau à la façon d'une « chanson à boire » :

« De quoi se plaindrait-elle donc, Élisabeth de France ? Ne lui avons-nous pas formé aujourd'hui une cour d'aristocrates digne d'elle ? Rien ne l'empêchera de se croire encore à Versailles quand elle va se voir au pied de la sainte guillotine, entourée de toute cette fidèle noblesse. »

Bientôt monte sur scène cette « cour d'aristocrates ». On a mis Madame Élisabeth en bonne compagnie. Les vingt-quatre autres victimes n'ont été ni entendues ni interrogées, et c'est uniquement parce qu'elles ont été listées avec la sœur de Louis XVI qu'elles sont condamnées.

On voit beaucoup « d'aristocrates dignes d'elle » : Françoise de Tane, que les révolutionnaires appellent « Gabrielle de Taneffe », est la veuve du comte Armand-Marc de Montmorin Saint-Hérem, ex-ministre des Affaires étrangères tué lors des massacres de septembre. Elle est condamnée avec son fils unique, le sous-lieutenant Calixte de Montmorin.

Ils furent arrêtés avec les Mégret, des parents : le comte François Mégret de Sérilly, son épouse, son frère Jean-Marie Mégret d'Étigny et deux domestiques, Lhoste et Dubois. L'épouse du comte François Mégret, Anne-Louise de Domangeville, montrait d'indubitables signes de grossesse et souhaitait le cacher pour mourir avec son mari, mais Madame Élisabeth lui fit un devoir de continuer la lignée de son époux et elle échappa ainsi à l'échafaud. C'est grâce à elle que nous savons beaucoup de détails sur ce qui s'est passé.

Il y a Anne-Nicole de Lamoignon, marquise de Sénozan, coupable d'être la sœur de Malesherbes qui défendit le roi. Au cours des derniers mois, toute la famille de Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, sur trois générations, était passée sous la guillotine...

Il y a aussi les marquises des Acres de L'Aigle et de Crussol d'Amboise, le comte Le Neuf de Sourdeval, l'officier de marine Charles de Cressy de Champmilon, ainsi que l'abbé Claude Lhermite de Chambertrand, chanoine de Sens et prêtre réfractaire, sa sœur la comtesse de Rosset et une parente, Marie-Anne de Rosset-Cercy.

La famille de Loménie de Brienne y passe aussi. Athanase de Loménie, ex-ministre de la guerre et frère du corrompu archevêque de Sens, est condamné avec ses trois neveux et une petite nièce, dont Martial, évêque coadjuteur intrus de Sens.



Le martyre, 10 mai 1794. Madame Élisabeth entourée de « sa cour d'aristocrates digne d'elle », et de la foule déchaînée, sous le regard de la République.



CI-DESSUS : Madame Élisabeth monte à l'échafaud la dernière, sans tambour ni cris, tandis que le soldat Macé s'est effondré.

CI-DESSOUS : La Monarchie et la Religion, avec nos deux victimes, devant un monument à leur gloire.



On trouve encore Théodore Hall, manufacturier et négociant, Georges Foloppe, un municipal bienveillant qui, pharmacien de son métier, fit passer des remèdes aux prisonniers du Temple, ainsi que Louis Letellier et Denise Buard, deux ouvriers...

Voilà un tableau tout à fait représentatif de la France que Dumas et ses comparses veulent anéantir.

Madame Élisabeth a pris, au milieu de ses compagnons d'infortune, la place qui lui appartient, c'est-à-dire la première. Comme au Temple, elle console et encourage, s'oubliant elle-même au seuil de l'éternité comme elle a su le faire toute sa vie, leur parlant avec un calme et une douceur inexprimable.

Madame de Montmorin pleure le sort de son fils unique qui s'efforce de la consoler. *« Je veux bien mourir, chante-t-elle, mais je ne puis voir mon fils mourir... »*

La princesse s'approche et chante doucement : *« Vous l'aimez et vous ne voulez pas qu'il vous accompagne ! Vous allez trouver les félicités du Ciel et vous voulez qu'il demeure sur cette terre où il n'y a aujourd'hui que tourments et douleurs ! »*

Sous l'impression de ces paroles, la malheureuse mère se raffermir, et se tournant vers son Calixte : *« Viens, mon enfant, viens ! oui, nous monterons ensemble ! »*

S'adressant à ses compagnons d'infortune, Madame Élisabeth chante avec enthousiasme : *« On n'exige point de nous, comme des anciens martyrs, le sacrifice de nos croyances ; on ne nous demande que l'abandon de notre misérable vie. Faisons à Dieu ce faible sacrifice avec résignation. »* Une émotion profonde s'empare de tous les condamnés. Plusieurs, comme les Loménie de Brienne, étaient voltairiens et indifférents à la religion. La voix de cette princesse pleine de grâce et de majesté fut plus frappante que celle du plus éloquent des prédicateurs. Elle prêche humblement, comme elle l'a fait toute sa vie, l'abandon et la résignation.

Pendant tout le temps du sacrifice, Élisabeth préside, comme la prieure des saintes carmélites de Compiègne mourant la dernière après avoir béni chacune de ses filles. La montée à l'échafaud se transforme en cérémonie religieuse à laquelle ne manqua même pas le baiser de paix qu'elle aimait tant, enfant...

Le tambour reprend son rythme martial et un air sinistre se fait entendre, qui reviendra sous une forme ou une autre à chaque exécution. Le terrible appel retentit : *« Angélique Bersin, femme de Crussol d'Amboise. »* Aussitôt, la marquise se lève et, devant Madame Élisabeth, esquisse une révérence : *« Oh ! Madame, me permettez-vous de vous embrasser ? – Bien volontiers, et de tout cœur »,* lui répond Élisabeth, avec affabilité. Toutes les femmes qui

suivirent obtinrent d'elle le même honneur. Les hommes, quant à eux, courbèrent devant elle leur tête qui tomberait une minute après.

Tandis que la première victime monte à l'échafaud, la princesse chante avec force et confiance : *« Nous nous retrouverons tous au Ciel ! »* Oui, tous ! Elle veut le salut de tous ceux qui l'accompagnent, même l'évêque intrus et le ministre incrédule, tous, et elle offre sa vie pour leur salut, et celui de la France.

Après le roulement de tambour réglementaire ordonné par le capitaine Macé, le couperet de la guillotine s'abat sur la marquise de Crussol. Les gardes et le chœur hurlent : *« Vive la Nation ! Vive la République ! »*

Calixte de Montmorin et Charles de Cressy ne supportent pas d'entendre ces hurlements et répliquent : *« Vive le Roi ! »*, auxquels se joint le domestique Jean-Baptiste Dubois.

L'officier de la garde nationale appelle le deuxième condamné, Athanase de Loménie de Brienne. Celui-ci s'avance et, devant Élisabeth, s'incline très bas. À la vue de cette liturgie qui s'installe, une femme du peuple crie : *« On a beau lui faire des salamalecs, la voilà foutue comme l'Autrichienne ! »*

Vient le tour de la marquise de Sénozan. Doyenne de la "fournée" avec ses soixante-seize ans, elle hésite un instant, mais la jeune princesse l'exhorte : *« Du courage, madame ! Songez que nous serons bientôt avec nos familles dans le sein de Dieu. »* Elle aurait pu ajouter « avec votre frère qui a noblement défendu le mien ». Après le baiser de paix, la marquise gravit "l'échelle de Sanson"... l'exécution se poursuit. *« Georges Foloppe. »*

Madame Élisabeth entonne le *PSAUME 129*, qu'elle n'a pas de peine à réciter par cœur, puisqu'elle récitait l'office tous les jours.

« De profundis clamavi ad te, Domine.

Domine, exaudi vocem meam.

– Des profondeurs, je crie vers vous, Seigneur.

Seigneur, écoutez ma voix. »

L'orchestre fait entendre l'accord du couperet tombé... mais le chœur reprend aussitôt le psaume de Madame Élisabeth à quatre voix, et l'espérance qui s'en dégage triomphe de la mort. En effet, si l'Église nous fait chanter le *PSAUME 129* dans la mort, c'est parce qu'il déborde d'espérance : la mort est l'entrée dans la vie éternelle. L'aurore va venir, certainement.

Pendant le chant du psaume, l'officier appelle les victimes les unes après les autres, défilé incessant devant Madame Élisabeth, comme le martyrologe de ce sixième jour des ides de mai, blanche cohorte purifiée dans le Sang de l'Agneau escortant cette fille de Roi !

Du fond de l'abîme où s'est vautrée la France, une âme est là, une victime prie : *« Prêtez une*

oreille attentive à la voix de ma supplication. Si vous reprenez les fautes, Seigneur, qui pourra tenir ? » Qui, excepté l'Immaculée Vierge Marie ? Personne, et Madame Élisabeth le sait bien... *« Mais auprès de vous est le pardon : et à cause de votre Loi, j'espère en vous, Seigneur. »*

Soudain, le psalmiste change de ton : il ne s'adresse plus au Seigneur. Il se rappelle que la Loi de Yahweh est une Alliance éternelle conclue avec une famille, un peuple, Israël.

La sainte princesse songe aussi au nouvel Israël, l'Église, et à la tribu de Juda de la Nouvelle Alliance, la France ! Voilà pourquoi elle chante toute seule, continuant sa discrète prédication : *« Mon âme espère en sa parole, mon âme espère dans le Seigneur. »* Vous aussi, faites de même !

Le chœur reprend : *« Que du point du jour à la nuit... »*, d'après le latin, mais l'hébreu original est plus expressif : *« Plus que le veilleur attend l'aurore, Israël espère dans le Seigneur. »* Quand approche l'aurore, le veilleur fatigué n'en peut plus, mais il attend encore, car il sait que l'aurore viendra.

« Car auprès du Seigneur est la miséricorde et une entière rédemption. Et c'est lui qui rachètera Israël de toutes ses fautes. » Espère, ô pauvre France, espère ! Ton miséricordieux Rédempteur te rachètera de toutes tes fautes ! Et Madame Élisabeth s'est offerte en sacrifice propitiatoire pour cela...

À la fin, la guillotine fait entendre son macabre accord et après les hurlements de la foule, silence. Les trois hommes ne sont plus là pour répondre leur vibrant *« Vive le Roi ! »* C'est le tour de la vingt-troisième victime, *« Claude Lhermite de Chambertrand »*. Les témoins virent ce prêtre réfractaire, ancien chanoine de Sens, adresser quelques mots à voix basse à la princesse. Nul doute qu'elle reçut alors de l'Église l'absolution *in articulo mortis*. Humblement, Élisabeth s'incline et lui répond avec grâce : *« Courage et foi dans la miséricorde de Dieu. »*

Voici son tour. Elle se lève, prête à obéir à l'appel de l'officier, qui hésite... *« Élisabeth Capet. »* Elle s'avance. L'un des bourreaux lui retire son fichu pour faciliter la décapitation, mais la vertueuse princesse lui dit sur un ton qui désarme toute réplique : *« Au nom de votre mère, Monsieur, couvrez-moi... »* En remettant le fichu, l'homme aperçoit au cou de Madame Élisabeth une médaille en argent

de l'Immaculée Conception, souvenir de sa mère, et la lui arrache. Le sacrifice est accompli...

D'un pas ferme, elle marche vers l'échafaud et passe devant le capitaine Macé. Ce dernier avait été de service au Temple pendant l'hiver, et avait témoigné du respect aux captives. Les révolutionnaires, pour l'en punir, l'obligèrent à figurer à l'exécution de Madame Élisabeth, malgré ses supplications. Au moment d'ordonner le roulement, il tomba sans connaissance et fut emporté par les gardes effrayés.

Le couperet tombe. Le signal du roulement de tambour ne fut pas donné, on ne cria pas *« Vive la République »*... Un témoin, Madame de Genlis, rapporte qu'au moment où l'angélique princesse cessa de vivre, un parfum de rose se répandit sur toute la Place de la Révolution. Ces faits produisirent un mouvement de terreur indicible parmi la foule. Baissant la tête, l'assistance se dispersa en silence, tandis que des femmes sanglotaient et frissonnaient. L'exécution avait duré trois quarts d'heure.

Après un silence étonné et stupéfait, pour figurer ce parfum de rose qui atteste la sainteté de la princesse martyre, les cordes jouent des accords chauds et paisibles... on reconnaît la prière d'abandon d'Élisabeth, tandis que le chœur, ému, murmure : *« Madame Élisabeth, cet Ange... qu'avait-elle donc fait ? »*

Madame Élisabeth avait écrit : *« J'aime les belles morts. »* Cela lui fut donné. Notre Père admirait ces morts d'Ancien Régime : *« On entend avec émotion cette liturgie de la montée à la guillotine, elle a quelque chose d'incomparable, c'est une cérémonie d'Ancien Régime. Cette noblesse était d'une délicatesse de sentiments, de comportement, d'une politesse raffinée, point du tout vulgaire, point du tout ostentatoire. Cet Ancien Régime est une imprégnation de la civilisation grecque et romaine qui s'épanouit dans un christianisme, dans un catholicisme absolument véritable, c'est-à-dire tout rempli des grâces et des dons du Saint-Esprit. Cela n'empêche pas tous les péchés, tous les désordres, toutes les erreurs du philosophisme et la débauche du dix-huitième siècle, mais au milieu même de ces désordres, des âmes absolument innocentes se manifestaient. Quelle joie, quelle fierté pour nous, quelle espérance d'un grand avenir, que de penser que Dieu a voulu, dans le jardin de la France, que s'épanouissent de telles âmes ! »* (sermon du 8 juin 1994)

ÉPILOGUE

LES DEUX CŒURS

Après un silence et une courte introduction plaintive, nous retrouvons la Religion et la Monarchie, dans une profonde affliction, au pied d'un cénotaphe

élevé à la mémoire des deux saintes victimes royales de la Révolution, dont on voit les portraits. Elles chantent :

*« Ô malheureuse France,
Comment peux-tu ne pas haïr
L'infâme violence
Que seul le sang peut assouvir ? »*

La Révolution est une chose ignoble, c'est la première leçon de cet oratorio. Le démon a pris possession de cette France si chrétienne, anéantissant toutes les institutions admirables de l'Ancien Régime. Tout cela a disparu, emporté dans un torrent de sang et de larmes qui déverse encore ce qu'il charrie dans les abîmes de l'enfer. Le phalangiste abhorre la Révolution et tout ce qui la suit, République, démocratie, parlementarisme, etc. Quelle honte pour la fille aînée de l'Église ! Au lieu d'apporter Jésus-Christ et l'amour de la Sainte Vierge au monde entier, la France a exporté partout sa diabolique trilogie, et la mort.

Le chœur poursuit l'exhortation des deux figures allégoriques :

*« Rejette tes souillures,
Si tu refuses de périr.
À tes victimes pures,
Offre un trop juste repentir. »*

Ce sont les termes mêmes de l'oracle que saint Pie X met dans la bouche du Christ, dans sa prophétie de 1911 : « Lève-toi, lave-toi de tes souillures qui t'ont défigurée, réveille dans ton sein les sentiments assoupis et le pacte de notre alliance et va, Fille bien-aimée de l'Église, nation prédestinée, vase d'élection, va porter, comme par le passé, mon Nom devant les peuples et tous les rois de la terre. »

La Monarchie retire sa couronne et la confie au petit roi Louis XVII dont on aperçoit le portrait sur le cénotaphe. Elle chante une prière confiante :

*« Humble victime
D'un infernal mépris,
De notre crime
Tu as payé le prix. »*

Après six mois d'un emmurement complet, en proie à la haine des municipaux, à la solitude la plus profonde, aux remords d'une conscience émergeant péniblement d'un odieux avilissement, aux attaques d'une maladie qui le minait, le petit roi trouva enfin trois gardiens qui le prirent en affection. Voué à une mort certaine, il se laissa mourir. Cependant, il ne restait rien de la perversion infligée par Simon et les autres.

Quelques heures avant de rendre son âme au Bon Dieu, l'enfant moribond eut la consolation d'entendre un concert céleste, y reconnaissant la voix de sa Maman-Reine l'appelant au Royaume des élus. Le 8 juin 1795, cet enfant de dix ans s'éteignait doucement entre les bras de son gardien, au terme d'un calvaire de six années. Dieu recevait le sacrifice

de cet innocent en signe de pardon pour les fautes de ses ancêtres et pour le salut de la France. Mais la France s'en souciait-elle alors ? S'en soucie-t-elle aujourd'hui ?

Nous qui connaissons cette histoire, nous devons rendre au petit roi Louis XVII sa juste place auprès de Saint Louis et de sainte Jeanne d'Arc, dans la grande perspective de l'Alliance que Jésus-Christ a scellée avec notre pays.

Son sacrifice, unique dans l'histoire, a mérité à notre patrie son salut. Encore faut-il que nous connaissions, que nous aimions et honorions celui sur lequel se fonde aujourd'hui notre espérance en la renaissance de la Fille aînée de l'Église, cette France qui devra bien un jour, après l'Église, prendre cet enfant royal pour patron de la monarchie restaurée.

Précisément, l'allégorie de la Monarchie nous y exhorte en continuant sa prière au petit Roi martyr :

*« Grâce à toi, ô martyr,
Qu'un jour dans l'avenir
La couronne sublime
Puisse encor resplendir,
Humble victime. »*

La Religion s'approche alors et dépose tout près de la couronne des Lys la palme du martyr. Elle chante à son tour sur le même air simple et confiant :

*« Sainte princesse,
Ange consolateur,
Nulle faiblesse
N'a troublé votre cœur. »*

Tout au long de notre oratorio, nous avons vu briller d'admirables vertus dans le cœur de Madame Élisabeth, sa force d'âme et son calme courage. Nous l'avons vue remplir parfaitement sa vocation d'Ange consolateur dans cette famille royale soumise aux pires contraintes et menée d'étape en étape jusqu'au dépouillement total et à la mort.

Dans ce cœur, la contemplation mystique et la pratique de toutes les vertus vont ensemble. Il n'y a aucune des lettres à ses amis qui ne soient mêlées intimement de nouvelles familiales, politiques, nationales, nécessaires à ses correspondants, mais aussi d'abandon, de confiance en Dieu, de résignation. Elle fait tout ce que la volonté signifiée de Dieu lui ordonne de faire et en même temps, elle s'abandonne avec courage à la volonté de bon plaisir de son Créateur.

La Religion poursuit son ode à la princesse royale :

*« Vous nous avez montré
Un salut assuré
En affirmant sans cesse
La pure vérité,
Sainte princesse. »*

À Versailles, à Montreuil, aux Tuileries, au Temple, dans toutes les étapes de sa vie et de sa montée au

Calvaire, notre sainte a de plus en plus été remplie de cette dévotion aux Saints Cœurs de Jésus et Marie qui la rendait inébranlable.

Or, au centre du drame de cette monarchie très chrétienne, il y a le refus de Louis XIV au Sacré-Cœur. Le roi a refusé de s'agenouiller devant le Sacré-Cœur et ce fut comme le péché originel de cette monarchie tellement aimée du Christ, crime qui conduisit à la Révolution française. En même temps, le déchaînement diabolique de la Révolution se faisait dans la haine du Sacré-Cœur. Il suffisait d'en posséder une image pour être guillotiné. La haine du Sacré-Cœur, d'un côté, la désobéissance au Sacré-Cœur de l'autre ; le Sacré-Cœur fut vraiment, et est toujours, l'ennemi mortel de la Révolution et le salut de la Contre-Révolution.

Quelqu'un incarne cette Contre-Révolution dans la fermeté de sa foi, dans la perfection de sa sagesse, de son amour de Dieu et des pauvres êtres humains, pardonnant à tous, compatissante à toute faiblesse, ne songeant qu'à prier pour la conversion de ses bourreaux : Madame Élisabeth, témoin de la vérité !

Les deux innocentes victimes de la rage révolutionnaire, la tante et le neveu, entrent sur scène. Madame Élisabeth porte sur un coussin rouge les deux Cœurs votifs de Jésus et Marie, qu'elle a fait faire à l'occasion de son vœu au Cœur Immaculé de Marie de juillet 1790, pour la conservation de la religion en France.

En cela, elle se montrait bien la fille de ses pères : « Aie la bonté de bien prier Dieu et la Sainte Vierge, le jour de l'Assomption, écrivait-elle à Madame de Bombelles le 2 août 1790. Si je puis, je ferai mes dévotions ce jour-là. Louis XIII, qui mit ce royaume sous sa protection ce jour-là, nous a montré à qui nous devons nous adresser dans nos besoins. C'est une bonne mère qui ne nous abandonnera pas. »

La grande prière finale commence par un choral majestueux en guise de refrain, autant suppliant que confiant, inspiré du vœu de Madame Élisabeth :

*« Ô Cœur Immaculé !
Conservez en France
La foi, l'espérance
Et la charité. »*

Les cinq couplets, qui sont la mise en vers de la consécration du 10 février 1790 commentée dans les pages qui suivent, se partagent entre Élisabeth, la Religion et la Monarchie, ainsi que les différentes voix du chœur, où les instruments et les voix s'ajoutent pour créer une progression. Le ton n'est pas triomphal – c'est encore à venir – mais plutôt empreint d'une immense espérance.

L'*Amen* qui couronne cette ardente prière est très calme. On reconnaît le plan harmonique et des bribes

de la *Prière d'abandon* de Madame Élisabeth, avec quelques allusions musicales à la consécration qu'on vient de chanter. Enfin, tout s'éteint doucement, comme après l'exécution de notre princesse, à la fin du septième tableau, dans une très grande paix. L'espérance... « cela me suffit, ô mon Dieu, pour être tranquille ».

LE VŒU DE MADAME ÉLISABETH

En octobre 1789, la famille royale quitta Versailles pour Paris où elle fut logée d'une manière indigne dans le palais désaffecté des Tuileries, tandis que l'Assemblée s'installait à deux pas, au Manège. Là, en position de force face au roi qui cédait à tout, l'arrogante Assemblée s'attribua les pouvoirs de la royauté et enchaîna l'Église. Le 2 novembre, les biens ecclésiastiques furent mis à la disposition de la Nation. Il y eut l'affaire de François de Mahy, marquis de Favras, premier assassinat politique à apparence juridique dont la République se montrera coutumière. Le 28 janvier, les juifs obtinrent droit de cité, ce qui mit notre princesse dans une sainte fureur. C'est dans ce climat survolté de haine et d'impiété que Louis XVI se rendit à l'Assemblée le 4 février 1790, pour prononcer un discours protestant de son amour pour la Constitution que les députés étaient encore en train d'élaborer.

Élisabeth en fut consternée... Dans une lettre du 12 février 1790, datée par erreur du 31 janvier, elle écrivait à son amie Angélique de Bombelles : « Je suis désolée de la dernière démarche du Roi. Je prévois les suites les plus fâcheuses [...]. Depuis que le Roi a fait cette démarche qui le met, dit-on, à la tête de la révolution, et qui à mon gré lui ôte le peu de couronne qu'il avait encore, l'Assemblée n'a pas imaginé de faire quelque chose pour lui-même. » Les « suites fâcheuses » n'allaient pas tarder...

Cependant, la Providence lui ménagea un petit concours de circonstances. Dans la même lettre, elle poursuivait : « Mais comme j'espère beaucoup en la bonté de Dieu, je ne me désespère point, et je continue à vivre au jour le jour. Il est arrivé une chose assez extraordinaire avant-hier. C'était le jour de l'anniversaire du vœu de Louis XIII [10 février, anniversaire de la promulgation de l'édit]. Les bonnes âmes de Paris ont fait, ce jour-là, leurs dévotions à Notre-Dame, et nous, par le plus grand hasard du monde, nous avons été y entendre la messe. Il s'est trouvé là une femme de la bourgeoisie qui nous a remis une espèce de consécration de la France, que le Roi, la Reine et tout ce qui était là, a dit pendant la messe. Tous ces hasards me font espérer que Dieu s'en est mêlé, et qu'il nous regardera en pitié. Je te l'envoie, afin que tu la dises aussi. »

Nous pouvons faire nôtre cette « espèce de consécration », en pensant non seulement à la France,

CONSÉCRATION DE LA FRANCE À LA SAINTE VIERGE

en renouvellement du Vœu de Louis XIII.
le 10 février 1790, à Notre-Dame de Paris.

Ô Vierge Sainte, vous avez toujours si spécialement protégé la France. Tant de monuments nous attestent combien elle vous a toujours été chère. Et à présent qu'elle est malheureuse, et plus malheureuse que jamais, elle semble vous être devenue étrangère... Il est vrai qu'elle est bien coupable ! Mais tant d'autres fois elle le fut, et vous lui obtîntes son pardon ! D'où vient donc qu'aujourd'hui vous ne parlez plus en sa faveur ? Car si vous disiez seulement à votre Divin Fils : « Ils sont accablés de maux », bientôt nous cesserions de l'être. Qu'attendez-vous donc, ô Vierge sainte, qu'attendez-vous, pour faire changer notre malheureux sort ?

Ah ! Dieu veut peut-être qu'il soit renouvelé par nous, le vœu que fit un de nos Rois, pour vous consacrer la France. Eh bien ! Marie, ô très sainte Mère de Jésus-Christ, nous vous la vouons, nous vous la consacrons de nouveau. Oh ! si cet acte particulier pouvait être le prélude d'un renouvellement plus solennel et plus public ! Oh ! si bientôt elle pouvait retentir depuis le Trône jusqu'aux extrémités du Royaume, cette parole qui lui a attiré autrefois tant de bénédictions : « Vierge sainte, nous nous vouons tous à vous ! » Mais le désir que nous en avons ne peut-il pas y suppléer ? Mais les liens sacrés qui nous unissent à tous les habitants de ce Royaume, comme à nos frères ; mais la charité qui étend nos vues et dilate nos cœurs pour les comprendre tous dans notre offrande, ne peut-elle pas la leur rendre commune avec nous ? Ne peut-elle pas donner à une consécration particulière, le mérite et l'efficacité d'une consécration générale ? Nous vous en prions, ô Vierge sainte, nous vous en conjurons, nous l'espérons !

Et dans cette confiance, nous vous offrons, au nom de cette immense société dont nous sommes les membres, nous vous offrons notre roi, notre reine, et son auguste famille. Nous vous offrons nos princes. Nous vous offrons nos armées, et ceux qui les commandent. Nous vous offrons nos magistrats. Nous vous offrons toutes les conditions et tous les états. Nous vous offrons surtout ceux qui sont chargés du maintien de la religion et des mœurs. Enfin nous vous offrons, nous vous rendons la France tout entière !

Reprenez, ô Vierge sainte, vos premiers droits sur elle, et rendez-lui votre ancienne protection. Rendez-lui la foi ! Rendez-lui la pureté des mœurs ! Rendez-lui la paix ! Rendez-lui, rendez-lui Jésus-Christ, qu'elle semble avoir perdu ! Enfin que ce Royaume, adopté de nouveau et protégé par vous, redevienne tout entier le Royaume de Jésus-Christ.

Ainsi soit-il.

mais aussi à l'Église, l'une et l'autre plus malheureuses que jamais.

Hélas ! les malheurs de Madame Élisabeth ne faisaient que commencer. Cette année-là allait être la plus crucifiante pour son âme catholique et romaine. En effet, pour remettre en marche la Révolution, les Jacobins orientèrent l'Assemblée sur les questions religieuses et la persécution redoubla.

Déjà, avec les biens d'Église devenus biens nationaux, le clergé, salarié, avait perdu toute indépendance. Le 13 février, les ordres religieux furent supprimés et les vœux interdits. Le projet de Constitution civile du clergé fut déposé le 21 avril, discuté à la fin de mai, voté dans le courant de juin, adopté dans l'ensemble et soumis à la ratification du roi, le 12 juillet 1790.

Tandis que des troubles gagnaient le pays, à Paris, l'Assemblée exerçait tous les pouvoirs, le roi signant tous les décrets qu'on voulait, sans broncher. Madame Élisabeth était effrayée et elle suppliait son amie Angélique de Bombelles, le 27 avril 1790 : « Prie Dieu, ma chère enfant, qu'il nous envoie son Esprit-Saint. Nous sommes bien mal, et tous les jours nous le sommes un peu plus. Nous laissons tout faire, et ce qu'il y a de pis, c'est que nous persuadons à tout le monde que nous ne sommes pas fâchés de ce qui se passe. » Qu'allait faire Louis XVI devant cette Constitution civile, véritable provocation de rupture avec Rome ?

L'inacceptable de cette Constitution tenait à l'obligation du serment de fidélité au "peuple souverain". Pratiquement, le Pape n'était plus reconnu comme l'autorité souveraine. Le clergé français était entièrement réorganisé selon les Droits de l'Homme et la souveraineté nationale. Tout candidat à un ministère, épiscopal ou paroissial, devait être élu et n'avait à demander l'investiture non pas à Rome, mais simplement au métropolitain. Les évêques étaient assistés d'une assemblée synodale élue et les curés d'une assemblée paroissiale. En bref, c'était former une Église gallicane contre Rome, et l'asservir au nouvel ordre des choses.

Louis XVI supplia le Pape de reconnaître la Constitution à titre temporaire, pour éviter la cassure. Pie VI lui signifia son avis par une lettre du 9 juillet : « Nous devons vous dire avec fermeté et amour paternel que si vous approuvez les décrets concernant le clergé, vous induirez en erreur votre nation entière, vous précipiterez votre royaume dans le schisme et peut-être dans une guerre civile de religion. »

Mgr Louis de Salamon, internonce à Paris, raconte dans son *MÉMOIRE INÉDIT* qu'il voyait particulièrement Madame Élisabeth « au sujet des affaires religieuses ». C'est qu'elle s'en occupait, s'en préoccupait beaucoup ! Elle fit le siège de Louis XVI pour qu'il

ne donne pas sa sanction à cette Constitution trop évidemment schismatique.

C'est dans ce contexte dramatique que Madame Élisabeth eut recours au Cœur de Marie. Quand la foi est en danger, on appelle Notre-Dame au secours... actuel !

Au cours de ce mois de juillet 1790, Madame Élisabeth écrivit la formule d'un vœu au Cœur Immaculé de Marie pour obtenir la conservation de la religion dans le royaume. À ce vœu s'associèrent avec empressement Mesdames de Raigecourt, de Bombelles, de Saisseval, de Carcado et un grand nombre d'autres. La première promesse de ce vœu avait pour objet de consacrer, chaque année, une somme d'argent pour être employée à la bonne œuvre qui paraîtrait devoir être la plus agréable à Dieu. La seconde était d'élever gratuitement un garçon et une fille pauvres. Dans une petite prière récitée par les membres de l'association, on s'engageait à ériger un autel au Cœur Immaculé de Marie et à offrir un Salut mensuel en reconnaissance de la grâce obtenue. Enfin, à la même intention, un Cœur de Jésus joint au Cœur de Marie, fait en or le plus pur, était offert et envoyé à Chartres.

D'où lui venait une telle dévotion au Cœur de Marie ? Nul doute que sa tante Madame Louise y était pour quelque chose.

Au petit matin du Mercredi saint 11 avril 1770, la dernière fille de Louis XV quittait Versailles pour toujours et suppliait les carmélites de Saint-Denis de bien vouloir la recevoir parmi elles. Guidée par la divine Providence, Madame Louise avait choisi le Carmel le plus pauvre de France, répondant sans le savoir au vœu fait par les religieuses.

Depuis 1760, le carmel Jésus-Maria connaissait de graves difficultés financières. La prieure eut recours à la protection de la Sainte Vierge et fit avec toute la communauté un vœu : elles promettaient de faire chaque année, du 8 au 16 février, une neuvaine au Cœur de Marie et de construire un petit oratoire en son honneur, si elles obtenaient de la Providence l'entrée d'une postulante aisée dont la dot pût éviter à leur communauté d'être dispersée. Une sœur dit alors : « Il ne faudrait pas moins que la fille d'un roi. » La neuvaine à peine achevée, Madame Louise obtenait l'autorisation de son père pour entrer en religion.

Le 10 septembre 1770, elle prit l'habit sous le nom de sœur Thérèse de Saint-Augustin. La princesse, qui tenait de sa mère la reine Marie Leczinska sa dévotion au Sacré-Cœur, avait également un particulier attachement au Cœur de Marie. Elle disait : « C'est au Cœur de Marie que je dois le bonheur d'être ici. » La défense du culte du Cœur de Marie marquera toute sa vie religieuse.

Le vœu des carmélites fut exaucé pour conserver un couvent en difficulté... le vœu de Madame

Élisabeth s'avérait beaucoup plus tragique, la religion elle-même menaçant ruine.

Après un mois de réflexion, le 24 août 1790, Louis XVI ratifia la Constitution civile du clergé, malgré l'avis du Pape, ne voulant pas s'élever contre l'Assemblée par crainte de catastrophes pires. Madame Élisabeth en fut consternée : « La religion, plus attaquée que jamais, me donne lieu de croire que Dieu ne nous abandonne complètement. » Et, en écho direct avec son vœu, elle prie Dieu « que la foi soit conservée dans ce royaume et qu'il éloigne de nous les schismes qui nous menacent ».

Cette pensée du schisme l'obsédait. Lorsque le 26 décembre 1790 le roi signa encore un décret imposant aux ecclésiastiques de prêter serment à la Constitution, elle en ressentit une douleur mortelle qu'elle confia à son amie Louise de Raigecourt, le 30 décembre : « Dieu nous réservait ce coup ! Qu'il soit le dernier et qu'Il ne permette pas que le schisme s'établisse. » Après une période d'indécision, le clergé français réagit : sur cent trente évêques, seuls sept prêtèrent serment. « Il faut remercier Dieu du courage qu'il accorde au clergé : on en raconte chaque jour des traits admirables », écrivait la princesse à « Bombe », le 7 février 1791. C'était le début de la réponse du Ciel au vœu de Madame Élisabeth : la religion, la vraie, se conserverait donc au royaume de France...

La divine Providence partagea entre les comtesses Adélaïde-Raimonde de Carcado et Charlotte-Hélène de Saisseval, toutes deux associées au vœu de Madame Élisabeth, l'accomplissement des promesses contenues dans le vœu. Notre princesse avait écrit le 12 octobre 1791 à Madame de Raigecourt : « Les pauvres prêtres de votre paroisse meurent de faim, à ce que l'on dit ; je voudrais avoir des trésors, je sais bien l'usage que j'en ferais. » Ainsi, la somme réunie à l'époque fut distribuée aux prêtres fidèles, leur permettant ou de fuir ou de se cacher dans l'attente de meilleurs jours.

Durant la Révolution, la crypte de Chartres où avaient été déposés les Cœurs en or fut murée afin de la préserver des profanations. Malheureusement, le secret fut découvert et la statue de Notre-Dame de Sous-Terre mise en pièces. Quant aux Cœurs, ils furent sauvés par la comtesse de Carcado.

Ce fut au mois de juillet 1790 qu'avait été formé le vœu de Madame Élisabeth. Chose remarquable, ce fut aussi en ce même mois de juillet que le Père Pierre Picot de Clorivière reçut l'inspiration de fonder une nouvelle Société en deux branches : celle du Cœur de Jésus pour les hommes, et celle du Cœur de Marie pour les femmes, que le fondateur voulait particulièrement vouée à la réparation des outrages faits à la Sainte Vierge par la Révolution.

Or, quelques années plus tard, Madame de Carcado entra dans la Société des Filles du Cœur de Marie

où elle fit sa consécration en 1799. Elle y attira son amie Madame de Saisseval en 1801. Ensemble, elles fondèrent en 1803 l'*Œuvre des Enfants délaissés* – à l'origine de l'actuel lycée Carcado-Saisseval dans le 6^e arrondissement de Paris – qui accomplissait la seconde promesse contenue dans le vœu. Ce fut la première œuvre de charité créée après la Révolution. L'érection promise d'un autel dédié au Saint Cœur de Marie fut accomplie lors de la construction de la chapelle de l'établissement.

Madame de Carcado légua à sa mort les deux Cœurs en or à Mère Adélaïde de Cicé, la fondatrice. En 1815, Mère de Cicé fit installer sur la façade du séminaire donnant sur la rue de Babylone, une statue de Notre-Dame de Paix au-dessus de laquelle furent sculptés les deux Cœurs de Jésus et Marie, surmontés de la croix. C'était le rappel du vœu de Madame Élisabeth.

À la mort de Mère de Cicé en 1818, Madame de Saisseval devint supérieure des Filles du Cœur de Marie.

Restait encore le Salut mensuel en l'honneur du Cœur Immaculé de Marie. En 1817, au début de la Restauration, Mgr de Quélen, vivement touché de ces différentes circonstances en accorda volontiers l'autorisation à Madame de Saisseval. Plus tard, le 13 juin 1853, à la demande de la supérieure générale des Filles du Cœur de Marie, le bienheureux Pie IX accordait une **indulgence plénière** à tous les membres de la Société qui visiteraient le Saint-Sacrement exposé le **premier samedi de chaque mois** dans la chapelle de la Société. Notre-Dame a de la suite dans les idées ! À Fatima, un 13 juin, elle vint révéler que « Dieu

veut » établir cette dévotion réparatrice non seulement en France, mais dans le monde entier.

À cette époque, l'évêque de Chartres réclama à Madame de Saisseval les deux Cœurs pour les mettre avec le voile de la Sainte Vierge qu'il avait renfermé dans une superbe châsse. Elle ne put résister à ses instances et depuis, nous pouvons toujours vénérer cet *ex-voto*, non plus dans le reliquaire, mais au trésor de la cathédrale de Chartres.

L'année même où Mère de Cicé faisait sculpter les deux Cœurs, en 1815, les Filles de la Charité de saint Vincent de Paul emménageaient au 140, rue du Bac, dans le pâté de maisons faisant face à Notre-Dame de Paix. Quinze ans plus tard, le 27 novembre 1830, c'est précisément là que la Vierge Immaculée révéla à sainte Catherine Labouré sa Médaille miraculeuse. Or, au revers de la Médaille, nous voyons deux Cœurs... Les deux Cœurs de Madame Élisabeth ! Notre-Dame montrait qu'elle avait agréé son vœu.

Du martyr de la pure victime de la religion royale en 1794 à l'inauguration de la régence de l'Immaculée sur la France en 1830, la succession est parfaite, nouée dans les Cœurs de Jésus et de Marie.

Si Madame Élisabeth n'a pas vu la réalisation de son vœu, elle eut cependant la consolation de voir le roi rétracter publiquement son schisme par son veto et mourir en chrétien ; « pour moi, écrivait-elle en mars 1791, je désire me sauver et que les gens que j'aime ne se perdent pas. Voilà tout ce qu'il me faut. » Elle fut exaucée : par ses prières et ses supplications, elle obtint que son frère Louis XVI meure, *in extremis*, en Roi Très-Christien, en Roi capétien digne malgré tout de sa sainte dynastie. Grâce à elle.

CONCLUSION

« VOUS POUVEZ, BONNE PRINCESSE, LA GUÉRIR ! »

Concluons le commentaire de notre oratorio par le récit d'un miracle opéré par la Servante de Dieu Élisabeth de France, de son vivant, et consigné dans les archives de l'évêché de Versailles. Ce miracle de la religion royale est un gage de résurrection de la France : jetons-nous aux pieds de notre sainte princesse et supplions-la de toucher notre malheureuse patrie malade, pour son salut.

« À Montreuil, la jeune princesse et ses amies aimaient visiter une pauvre veuve qui pleurait la mort de deux de ses filles. Il ne lui restait plus qu'une petite fille, Louise. Or, celle-ci tomba gravement malade, et la gouvernante interdit toute visite à cause du mal contagieux. Un jour, la pauvre mère se jeta aux genoux de Madame Élisabeth qui passait par là, et se souvenant des guérisons miraculeuses opérées

par les rois de France après leur sacre, suppliante, elle lui dit : "Ma fille chérie va mourir. Vous pouvez, bonne princesse, la guérir. Le sang des rois de France coule dans vos veines, touchez mon enfant Louison et elle sera sauvée." Prise de pitié, et malgré la défense d'approcher, Madame Élisabeth entre dans la maison, prend les mains de la petite Louise, prie avec ferveur, puis embrasse l'enfant qui guérit.

« Après l'exécution de Madame Élisabeth, Louison, un soir, vit venir à elle une belle dame toute de blanc vêtue qui, levant son voile, lui dit : "Chère petite Louise, je ne t'oublie pas, je veille sur toi, aime-moi bien toujours." L'apparition disparut : Louison resta saisie, c'était sa chère princesse ! »

Elle veille sur nous, tâchons de l'aimer bien, toujours !

père Bruno de Jésus-Marie.



CHÉRIR ET CHERCHER LA SAGESSE (Pr 8, 2)

PENDANT de ce funeste été, au cours duquel notre pays a descendu une nouvelle marche vers l'enfer par l'adoption d'une loi sacrilège, Jésus et Marie se sont choisis des âmes dans notre Phalange, pour intercéder en faveur de l'Église et de la France tellement coupables. Notre chère sœur **Bénédicte de la Sainte Face**, d'abord, décédée le 30 juillet, dans la cinquante-deuxième année de sa vie religieuse. L'époux des vierges est venu la chercher alors qu'elle descendait réciter les matines. La Providence a voulu lui associer Anne Nielly, rappelée à Dieu la veille, la mère de nos frères Michel et Grégoire, de nos sœurs Camille-Marie et Marie-Colombe. Le 3 août, une même cérémonie de funérailles les a réunies dans notre chapelle, trop petite pour accueillir leurs familles, toute la grande famille phalangiste accourue pour les entourer. Ces deux modèles de fidélité de notre deuxième et de notre troisième ordre attendent désormais ensemble la résurrection, non loin de la tombe de notre bien-aimé Père, frère Georges de Jésus-Marie. Que l'espérance chrétienne est belle, avivée par l'admirable liturgie des défunts ! Durant cette journée, notre communion phalangiste a resserré ses liens, sur la terre comme au Ciel.

De même, il a plu à notre très chéri Père céleste de rappeler à lui, cet été, Marthe Baligout, Gérard Desos, Gillette de Monterno, Martine Brost, Jeannine Hafner, Noëlle Ragot, Régine Favart. Oui, Jésus et Marie ont moissonné...

HISTOIRE VOLONTAIRE DE LA PHILOSOPHIE

Tel était le titre ambitieux de notre camp-retraite, du 16 au 27 août. Sans cloisonnement entre une raison autosuffisante et une foi extraterrestre, il s'agissait d'analyser et de juger le mouvement des idées, afin d'y discerner le dessein de Dieu et ses contrefaçons sataniques. Les idées menant le monde, nous espérions découvrir des clefs déterminantes pour mieux comprendre les évolutions religieuses, morales et politiques et mettre finalement en lumière la nécessité providentielle de la métaphysique relationnelle apportée par l'abbé de Nantes au vingtième siècle. Nous comptons spécialement sur l'assistance de sœur Bénédicte, du haut du Ciel, elle qui avait su nous enthousiasmer jadis pour Socrate et sa quête irrépressible de vérité. Le travail accompli, force est de reconnaître que son aide ne nous a pas fait défaut !

En introduction, frère Bruno nous indiqua le principe et la fin de notre étude : la divine Sagesse,

lumière incréée baignant tout l'univers et illuminant nos esprits. Plutôt que de fermer nos yeux à cette lumière au nom de l'autonomie de la raison et de trébucher à chaque pas comme des philosophes païens ou impies, cette Vérité première guide toutes nos recherches, nous conduisant plus loin, plus profondément et plus haut dans la connaissance des êtres, sortis des mains de Dieu et destinés à proclamer la gloire de Jésus et Marie. Faisant nôtre la devise de saint Albert le Grand, nous voulons *philosopher en Marie !*

Frère Thomas mit en branle nos deux cents aspirants philosophes en nous transportant en plein cinquième siècle athénien, où brille la triade providentielle de Socrate, Platon et Aristote. Lorsque les Grecs quittent la scène de l'histoire, tous les éléments de la philosophie sont en place, ses intuitions les plus fécondes... comme ses erreurs les plus profondes.

Frère Michel nous montra ensuite comment la Révélation évangélique, en bouleversant l'ordre naturel et en subjuguant la raison, ne les piétine pas, mais les attire au contraire vers une vocation supérieure, surnaturelle. C'est ce que comprit l'Église, par ses Pères et ses Docteurs, recueillant la sagesse antique et la passant au crible de sa foi, afin de tout instaurer dans le Christ. C'est ainsi qu'elle bâtit la merveille de la Chrétienté médiévale, selon les principes de l'augustinisme philosophique et politique.

Ce chef-d'œuvre de foi, d'intelligence et d'ordre culmine au treizième siècle. Deux sagesse complémentaires s'épanouirent alors : saint Thomas d'Aquin, en s'appropriant la pensée d'Aristote, poussa au plus loin l'investigation rationnelle du réel jusqu'à le rapporter à son Créateur ; saint Bonaventure et le bienheureux Jean Duns Scot, fidèles disciples de saint François d'Assise, commencèrent par porter sur le monde un regard surnaturel, les conduisant plus vite, plus profondément, quoique moins systématiquement, à la découverte de son fin fond singulier, inépuisable et sacré. Frère Louis-Gonzague nous exposa cette "Voie franciscaine" avec tout l'enthousiasme de notre Père s'y engageant résolument à la fin de sa carrière.

Hélas, après mille ans de Chrétienté, il fallait que Satan soit relâché de sa prison. Il commença par infester les intelligences, pour mieux prendre le contrôle des institutions et des cœurs. Plutôt que de recueillir le patrimoine commun de la sagesse et de l'enrichir, les philosophes, cédant à l'orgueil, voudront désormais "faire table rase du passé" et fonder chacun un nouveau système, sur la base d'une intuition nouvelle, en forgeant leur propre vocabulaire. Frère François nous montra en Descartes le précurseur d'une philosophie rationaliste et idéaliste ou le moi devient la mesure de l'univers. Les prétendus phi-

philosophes du dix-huitième siècle fixèrent sa direction antichrist. Kant, enfin, par sa mortelle critique de la connaissance, interdit à l'intelligence de remonter jusqu'à Dieu. Depuis lors, la philosophie est la chasse gardée des impies qui édifient en systèmes de plus en plus monstrueux la haine de Dieu et de l'humanité créée à son image : Hegel, Marx, Freud, Nietzsche... Nos jeunes gens suivaient très bien ces mises au point salutaires, avides de recevoir des jugements précis et vrais sur tant d'auteurs dont ils doivent ingurgiter les doctrines empoisonnées tout au long de leur terminale.

Peut-être vous demandez-vous comment il est possible d'attirer des jeunes ordinaires à un camp de vacances en ne leur proposant que de la prière et des cours de philosophie ? Les prêtres qui vinrent nous dire la messe chaque jour en furent stupéfaits. Ce n'est pas en vain que notre Père nous a donné pour devise "*Nôtre est le vrai !*" D'une génération à l'autre, il semble que le goût de la vérité passe dans l'éducation et jusque dans le patrimoine génétique des phalangistes. De telle manière que nous avons été agréablement surpris de la proportion de jeunes adolescents qui comprirent l'intérêt de cette étude et s'y passionnèrent, emportant leurs carnets de notes jusqu'en promenade pour ne pas perdre une miette des périodes de questions.

Celles-ci furent pour beaucoup dans le succès du camp. Frère Michel les mena de main de maître, sous l'œil satisfait de frère Bruno. Après avoir résumé les conférences précédentes, montré leur enchaînement, réexpliqué simplement les points les plus difficiles et mis en lumière leurs implications religieuses, morales, sociales et politiques, il commençait par interroger lui-même son auditoire afin de susciter en retour ses questions. Il tenait spécialement à lui inculquer la certitude de l'existence du monde extérieur, dont la négation, ou du moins la mise en doute, constitue la base de tant de philosophies modernes.

Sous les ombrages dignes de ceux du lycée d'Aristote, nos *péripatéticiens* en herbe se prirent vite au jeu et leurs questions fusèrent si nombreuses que nos entretiens s'allongèrent souvent inconsidérément, pour la plus grande inquiétude de frère Henry qui voyait se rétrécir les répétitions musicales de l'oratorio !

D'ailleurs, cet oratorio sur Madame Élisabeth ne nous éloignait pas beaucoup de notre étude philosophique, puisque la Révolution française, satanique, est la transcription politique des monstruosités philosophiques des prétendues "Lumières". Cet oratorio, commenté chaque matin par frère Bruno pendant

l'oraison, répété tout au long du camp et enregistré les deux derniers jours ne nous a pas seulement donné une sainte horreur de la Révolution, mais il nous a de plus communiqué l'amour de notre religion royale, telle qu'elle resplendit dramatiquement dans les vertus, la sagesse et le sacrifice de cette sainte princesse. Avec son neveu, le petit roi martyr, elle demeure le meilleur gage de la renaissance de la France !

Comment remédier à la corruption des esprits ? Frère Michel défila dans un dernier chapitre les courants qui tentèrent une restauration dans l'ordre de l'intelligence après la Révolution et, spécialement, le renouveau thomiste promu par l'Église. L'effort fut vain, faute d'une clef permettant d'ouvrir la synthèse thomiste séculaire à la considération du singulier, de la vie, de l'histoire, selon les aspirations modernes.

Cette clef, il revenait à notre frère Bruno de nous la livrer en conclusion, en racontant le parcours philosophique du jeune Georges de Nantes. Il s'agit d'une intuition mystique et théologique, principe d'une métaphysique relationnelle, d'une doctrine totale, capable de servir de fondement à la Chrétienté restaurée de demain. Elle tient en une phrase : *« Les personnes humaines ne devraient-elles pas se définir à l'image et ressemblance des personnes divines plutôt qu'à l'opposé de leur admirable perfection ? »*

Rendez-vous l'an prochain pour tirer toutes les conséquences d'une telle question, à l'école du plus grand théologien et philosophe du vingtième siècle !

Une telle étude est attendue impatiemment jusque bien au-delà de nos frontières. En témoigne cette lettre reçue d'Irlande :

« Je suis lecteur et étudiant des écrits de l'abbé de Nantes et de ses frères religieux depuis 1986 et ce sont un grand phare dans ma vie. Il y a deux choses que je suis particulièrement reconnaissant d'avoir apprises grâce à tous ces écrits. La première, c'est que la seule réponse légitime à "Vatican II et tout ça", c'est la voie d'accusation. La seconde, c'est le caractère absolument indispensable de la métaphysique relationnelle de l'abbé, que j'ai découverte dans la CRC anglaise de septembre-octobre 1987. Je ne l'ai jamais oubliée, car je l'ai trouvée indispensable pour situer correctement l'étude de l'histoire au sein de ce que j'appelle la "cathédrale du savoir universel". C'est donc avec une grande joie que j'ai appris, à la lecture de la Ligue de juillet-août que nous, vos lecteurs, allons désormais pouvoir profiter d'une année entière d'essais sur la métaphysique relationnelle ! »

(frère Guy de la Miséricorde.